This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DB
74.6
A354
1822
SAL

EX LIBRIS

DR. HEINRICH
SCHWARZ

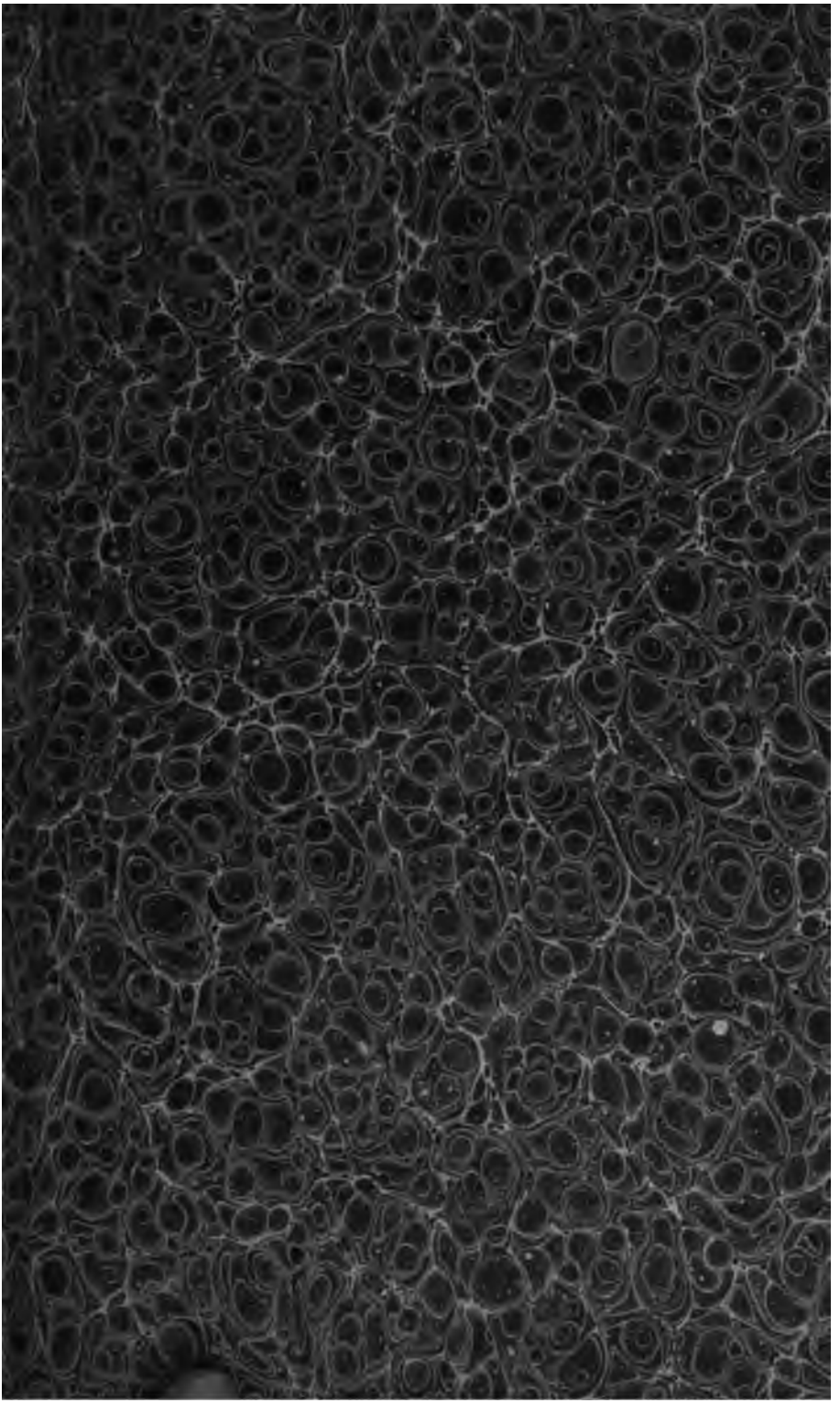

a 781

278

LETTRES

INÉDITES

DE JOSEPH II.

IMPRIMERIE DE P. GUEFFIER.

LETTRES

INÉDITES

DE JOSEPH II,

EMPEREUR D'ALLEMAGNE,

Précédées d'une Notice historique sur ce Prince, et suivies de détails sur ses derniers momens ;

TRADUIT DE L'ALLEMAND

Par M. V.

PARIS,

CHEZ P. PERSAN ET Cie., LIBRAIRES,

RUE DE L'ARBRE-SEC, N°. 22.

1822.

NOTICE

SUR JOSEPH II.

Joseph II, fils de François Ier et de Marie-Thérèse, naquit le 13 mars 1741, fut élu roi des Romains le 27 mars 1764, et peu après empereur d'Allemagne. Des troubles agitaient l'empire à l'époque de sa naissance, et jusqu'à sa mort ses états furent constamment agités, soit par des troubles civils, soit par des guerres étrangères. Joseph, entouré pendant sa jeunesse de militaires qui ne s'entretenaient que de faits d'armes, de récits de batailles et de conquêtes, en contracta l'habitude de porter toutes ses idées

sur des objets sérieux et d'une haute importance. Si dans la carrière des sciences il n'égala pas son frère Léopold II, personne ne possédait au même degré que lui cette vivacité d'esprit qui annonce une grande pénétration, et il fit des progrès étonnans dans l'étude des langues, des mathématiques et de la musique. Les principes et l'exemple de sa mère influèrent puissamment sur son caractère, car ils tempérèrent cette ardeur et cette impétuosité qui caractérisaient Joseph II dans sa jeunesse et qui étaient si fort en opposition avec le calme et la gravité de Marie-Thérèse.

Joseph II manifesta très-ouvertement la haine qu'il portait à ceux qui abusèrent de l'extrême piété de l'impératrice, et ce fut là l'origine de la constante aversion que lui inspira le clergé. Marie-Thérèse attacha tou-

jours une extrême importance à sa naissance; mais Joseph ne partagea point ses idées, et ne reconnut jamais les priviléges ni les distinctions autres que celles du mérite : il ne voyait dans l'homme que l'homme.

Lorsque la guerre de Sept-ans éclata, tout était prêt pour le départ de l'héritier du trône : Joseph devait commander l'armée ; mais l'impératrice changea tout à-coup de résolution.

En 1760, ce prince épousa la princesse Elisabeth de Parme, et jamais l'hymen ne forma de plus doux liens. Mais la félicité de ces illustres époux ne fut pas de longue durée, car la princesse Elisabeth mourut en donnant le jour à un second enfant. L'impérieuse politique qui, chez les princes, ne consulte ni le cœur ni les yeux, força bientôt Joseph à épouser en secondes noces la princesse Joséphine de

Bavière : elle mourut après deux ans de mariage, et n'inspira pas à son époux un regret aussi profond qu'Elisabeth de Parme.

En 1764, immédiatement après la paix de Habertsbourg, Joseph fut élu roi des Romains. Peu après, l'Empire d'Allemagne lui échut par la mort de François Ier, son père. Marie-Thérèse, sa mère, le proclama alors *co-régent* de ses états, en l'investissant aussi d'un pouvoir suprême sur les armées ; mais elle eut l'adresse de disposer les choses de manière à ce que le véritable gouvernement restât toujours entre ses mains.

Joseph, pendant la guerre, avait eu de fréquentes occasions d'observer le Grand Frédéric, qu'il prit pour modèle. Quand il fut bien pénétré de ses exemples, il commença à mettre à exécution son plan de réforme de l'armée;

et quoique l'impératrice contrariât assez souvent ses plans et ses dispositions, cependant il eut la gloire et la douce satisfaction d'améliorer l'état militaire, opération importante à laquelle coopéra Lascy. Dans le désir d'assurer le bonheur ses peuples, Joseph se plaisait à voyager pour connaître ses états dans le plus grand détail, et c'est dans l'un de ses voyages, au mois d'août 1768, qu'il alla visiter le roi de Prusse dans son camp, près de Neisse, en Silésie. Les deux monarques, rejetant toute contrainte et tout cérémonial, s'entretinrent long-temps avec la confiance et la douce familiarité qui règne entre des amis intimes. L'année suivante, le Grand Frédéric vint à son tour visiter Joseph dans son camp de *Mahrisch-Neustadt*, et c'est là où ils arrêtèrent le partage de la Pologne, qui s'effectua peu de temps

après, et par lequel l'Autriche acquit, sans coup férir, les royaumes de la Galice et de la Lodomérie avec trois millions de sujets.

En 1777, Joseph II visita Paris, où il resta six semaines, et où il fut reçu avec autant d'accueil que de distinction. A la fin de la même année, l'électeur de Bavière mourut, et cet événement fit éclater entre l'Autriche et la Prusse la guerre de succession, qui fut bientôt terminée par Marie-Thérèse, contre le désir de son fils, qui regrettait de voir s'échapper l'occasion de se mesurer avec son adversaire le plus redoutable.

Ce n'est qu'en 1779, un an avant la mort de Marie-Thérèse, que Joseph entra en pleine et entière possession de ses états, sur lesquels l'impératrice avait toujours conservé un pouvoir absolu. Joseph était alors âgé de

quarante ans ; il jouissait d'une parfaite santé et était animé du désir de faire le bonheur de ses sujets. Souverain de vingt-deux millions d'hommes, et à la tête d'une excellente armée, il s'attira bientôt les regards de toute l'Europe : son peuple l'adorait ; mais la noblesse et le clergé, qui redoutaient son amour pour la justice et ses projets de réforme, se liguèrent contre lui, et amenèrent, par leurs intrigues, un mécontentement général. La haine que lui portait la noblesse et le clergé prenait sa source dans l'introduction des états de service, dans une plus grande liberté de la presse, dans l'anéantissement de la subordination des clercs au siége de Rome, et parce qu'il régla les pensions, qu'il usa d'une grande tolérance envers les juifs, qu'il abolit la servitude, supprima tous les couvens de religieuses

et beaucoup de moines, mais principalement tous ceux qui ne tenaient point d'écoles, qui ne soignaient point les malades et qui ne prêchaient jamais. Malgré toutes ces suppressions, et on aura peine à le croire, il est bien constant qu'au printemps 1782, le pape Pie VI vint voir l'empereur à Vienne, où il remplit toutes les fonctions sacerdotales; et tandis que le Saint-Père donnait partout sa bénédiction, l'empereur s'occupait de la suppression de maisons religieuses. Cette réforme des couvens, au bout de huit ans, avait réduit à 27,000 le nombre des religieux, au lieu de 63,000 qu'il était précédemment.

Joseph II, par un nouveau code, abolit la peine de mort, améliora toutes les branches de l'administration. Ayant voulu organiser le royaume à l'instar des autres états de l'Allemagne, il en

résulta une révolte en Valachie, qu'il ne parvint à arrêter que par le supplice des deux chefs, nommés *Hora* et *Gloska*.

En 1784 on vit s'élever entre l'Autriche et la Hollande des différends assez importans, relativement à la liberté de la navigation sur l'Escaut; et c'est aussi à cette époque qu'il fut question de négociation pour l'échange de la Flandre contre la Bavière, projet d'échange contre lequel la confédération des princes d'Allemagne s'opposa très-fortement.

En 1787 Joseph II entreprit un nouveau voyage sous le nom du comte de Falkenstein, et il alla dans la Crimée, où l'impératrice Catherine lui donna, à Cherson, des fêtes superbes, dans lesquelles cette princesse déploya la plus grande magnificence. C'est là qu'il apprit l'insurrection des Pays-

Bas. De retour dans ses Etats, les revers l'accablèrent à l'envi et semblaient se groupper auprès de lui pour ébranler sa fermeté ; ces revers l'ont poursuivi jusqu'à la fin de son règne. Toujours dans l'espoir d'opérer le bien de ses sujets, Joseph révoqua toutes les innovations qu'il avait cru nécessaires ; et ce retour aux anciennes institutions sembla ramener la tranquillité. Le 9 février 1788, l'empereur déclara la guerre à la Turquie, et d'abord un heureux succès sembla couronner toutes ses entreprises de ce côté ; mais bientôt les impériaux éprouvèrent des pertes considérables qui vinrent se grossir des maladies désastreuses causées par des chaleurs insupportables. Joseph revint malade à Vienne, au mois de décembre de la même année ; il était épuisé de fatigues, de chagrins et consterné par les malheurs qu'avait éprouvés

son armée. Cependant, l'année suivante, la fortune sembla vouloir encore lui sourire, et la victoire accompagna les armes autrichiennes. *Belgrade* se rendit à *Laudon*, et les Russes, qui s'étaient réunis aux Autrichiens, faisaient aussi de grands progrès. Mais Joseph dépérissait depuis quelque temps, et l'Allemagne, malgré les victoires qu'elle remportait, ne pouvait se livrer à la joie, tant elle avait la crainte de perdre très-prochainement son empereur.

Au mois de novembre 1789 parut une loi sur les impôts, qui peut être regardée comme le principal moteur de tous les revers qui accablèrent de nouveau l'empereur. Le mécontentement du peuple égala au moins celui de la noblesse; de tous côtés le désordre régnait, et la guerre éclata contre le prince et ses sujets. Les Pays-Bas

secouèrent le joug et se déclarèrent indépendans ; ils chassèrent de leur territoire toutes les troupes autrichiennes ; Luxembourg resta seul au pouvoir de l'empereur, qui eut la douleur de voir rejeter toutes les concessions qu'il offrait pour rétablir le calme et maintenir ses droits. Les Hongrois, qui n'avaient cédé qu'à la force en passant sous la domination autrichienne, imitèrent les Pays-Bas et redemandèrent avec énergie leurs anciennes constitutions.

En janvier 1790, Joseph, dans le plus grand accablement, étonna l'Europe par des dispositions qu'on était loin de prévoir. Au lieu de résister à ses peuples, dont il avait toujours eu l'intention d'assurer le bonheur par les changemens qu'il avait successivement apportés dans son gouvernement, il détruisit, par une seule déclaration,

toutes les innovations survenues pendant son règne, vit s'écrouler de sang-froid l'édifice qu'il avait élevé pour le bien de ses sujets : tout, jusqu'au Tyrol, fut remis sur l'ancien pied.

Après des sacrifices aussi grands, et qui durent affliger un cœur aussi sensible que celui de l'empereur, on conçoit aisément que Joseph, qui déjà souffrait beaucoup, ne pouvait pas résister à des secousses aussi violentes, et ceux qui l'approchaient le plus, après ce grand acte d'abnégation, pressentirent bien qu'il succomberait bientôt à sa douleur. Il mourut le 20 février 1790.

Joseph II était d'une taille moyenne, et tout décélait en lui une grande vivacité. Il concevait aussi facilement un projet qu'il le rejetait promptement : toujours occupé du soin de bien régir, toujours prêt à détruire ou à

édifier. Son intrépidité dans le danger était un des principaux traits de son caractère. Il se plaisait à reconnaître la dignité de l'homme et l'honorait indistinctement dans chaque individu; il s'armait sans cesse contre les priviléges, dont il proclamait hautement l'inutilité et l'injustice. A ses yeux, comme à ceux de la raison, tout homme de bien pouvait prétendre à l'estime et aux honneurs de la société, lors même que le sort ne l'aurait pas traité favorablement sous le rapport de la naissance et de la fortune. D'après ces principes, on ne doit point être étonné de le voir accorder un libre accès au public dans le parc de *l'Angarten*, qui avait toujours été fermé. Il fit mettre au-dessus de la porte d'entrée cette inscription : « *Lieu de récréation accordé à tous les hommes par leur Créateur.* » Des seigneurs se

plaignant de ce qu'ils ne pouvaient jouir à leur aise de la promenade du jardin impérial, le *Prater*, demandèrent à l'empereur que l'entrée n'en fût permise qu'aux personnes de distinction. Joseph leur répondit : « Si » je ne voulais voir que mes égaux, » je serais obligé de m'enfermer dans » le caveau où reposent mes ancê- » tres. » — Frédéric le Grand, en écrivant à Voltaire, disait de Joseph II : « C'est un empereur comme l'Alle- » magne n'en a pas eu depuis long- » temps ; quoiqu'élevé dans la ma- » gnificence, il a des mœurs simples ; » quoique grand sous la flatterie, il » est modeste ; quoique brûlant pour » la gloire, il sacrifie son ambition à son » devoir. » Tout porte à croire que Joseph chérissait l'autocratie : il voulait diriger seul par lui-même la grande machine de l'État ; il voulait réaliser

chez lui tout ce qu'il avait médité de bon et tout ce qu'il avait observé d'utile chez les étrangers ; mais il ne réfléchissait pas assez que les circonstances n'étaient pas les mêmes, qu'il avait à faire à d'autres hommes, et que les individus qu'il voulait influencer n'avaient pas la même noblesse de caractère que lui. Personne ne le comprenait ou ne voulait le comprendre, et l'intérêt et les préjugés lui suscitèrent mille difficultés et hérissèrent d'obstacles tous ses projets. Une résistance aussi opiniâtre produisit naturellement chez lui cette inflexibilité qui caractérisa ses résolutions.

On ne peut se défendre d'une profonde douleur lorsqu'on réfléchit soigneusement sur tout ce qui composa la vie, les actions et le caractère de Joseph II. On voit en lui un sage voulant constamment le bien et ne pou-

vant l'exécuter que très-rarement ; un prince sans cesse occupé du bonheur de ses sujets, et qui ne peut les rendre heureux ; un père se sacrifiant pour ses peuples, qui n'en furent point reconnaissans ; un homme aimant tous les hommes, et qui, à son heure dernière, n'avait pas un ami. Si une mort prématurée ne l'eût point enlevé au milieu de sa carrière, on croit que l'âge, en réprimant un zèle trop ardent, l'eût mis à même de faire tout le bien qu'il désirait, et de réparer tout le mal que trop d'impétuosité avait occasionné.

Les hommes d'un caractère vif et énergique se laissent rarement guider par les avis de l'histoire ou par les conseils de sages et prudens amis ; forts de leurs intentions, ils veulent tout tenter, tout faire par eux-mêmes. Joseph a trop peu vécu pour qu'on

espérât davantage de lui. Les leçons de l'expérience sont l'école des rois ; et qui meurt trop jeune n'a pas eu le temps de s'instruire assez.

AVANT-PROPOS.

Parmi les rois qui ont gouverné le monde, Joseph II a su se faire distinguer : ce n'était pas un de ces despotes qui donnent leurs caprices pour des lois, ou qui gouvernent bien ou mal, selon que leur santé est bonne ou mauvaise. Ce n'était pas non plus un de ces fainéans qui abandonnent le sceptre au premier ambitieux qui veut en porter le poids, et qui embrassent celui qu'ils proscrivaient naguères, tandis qu'ils comblent de grâce celui qu'ils disgracieront demain. Joseph était un sage, éclairé par la philosophie et guidé par l'amour de l'humanité ;

cependant il est mort accablé de la haine de ses peuples et peut-être empoisonné, tandis que Louis XI expire tranquillement, et que Louis XIII, qui eût dû céder le trône à Richelieu, voit ses statues exposées à la vénération d'un peuple pour lequel il ne daigna rien faire.

Il est peu de monarques sur lesquels on ait porté des jugemens aussi contradictoires et plus injustes que sur Joseph : c'est qu'il avait froissé des intérêts individuels en faisant le bien de la masse générale ; mais le temps casse tous ces arrêts dictés par la passion, et la voix du peuple qui fut heureux étouffe le cri de l'envie et de la partialité. Le temps approche où cette voix du peuple, l'histoire, pourra prononcer ses arrêts sur ce prince, qui eût voulu réformer tous les abus : jusqu'aujourd'hui trop de personnes exis-

taient encore, qui, après avoir vécu pendant le règne de Joseph, eussent eu à rougir, si le flambeau de la vérité eût éclairé leur conduite.

Pour que l'historien puisse être l'écho fidèle de l'opinion publique, et pour qu'il prouve tout ce qu'il avance, il a besoin de matériaux. Ces matériaux se composent de mémoires du temps, de lettres et actes authentiques, etc. Nous croyons qu'il est du devoir de tous ceux qui en possèdent de les publier, et c'est ce qui nous a engagé à offrir au public ce recueil de *Lettres inédites de Joseph II.*

Ces lettres, sur l'authenticité desquelles nous n'insisterons pas, ont été copiées sur les lettres originales même : ainsi il n'y a pas à craindre que leur texte ait été altéré ; c'est un choix fait dans une collection très-

étendue; on s'en convaincra facilement en remarquant qu'elles embrassent tout le règne de l'empereur depuis 1764 jusqu'à l'année qui précéda sa mort. Les affaires publiques et privées, la constitution et l'administration de l'Etat, les mesures diverses en temps de guerre comme en temps de paix, les rapports extérieurs et intérieurs, temporels et spirituels, y sont traités tour-à-tour d'une manière bien remarquable.

Tantôt le prince qui les trace, y exprime sa reconnaissance à ceux qui contribuèrent à son élection de roi des Romains, et son zèle à remplir ses nouveaux devoirs; tantôt il peint sa douleur sur la perte de son père; ici il exprime son opinion sur le duel militaire, et là, dans des lettres qui redeviennent aujourd'hui fort importantes, il développe ses idées sur l'in-

fluence si dangereuse des jésuites. Dans l'une, il décrit, comme témoin oculaire, la noce du doge de Venise avec la mer; dans une autre, son voyage à Cherson et son entrevue avec Catherine. Son énergie se peint également bien dans sa manière de demander compte à Frédéric II de son intervention dans la succession de Bavière, comme dans celle au successeur de ce roi, sur sa politique pendant la guerre de l'Autriche et de la Russie contre les Turcs : elle se manifeste autant dans sa manière d'instruire Pie VI des réformes dans ses états héréditaires, que lorsqu'il fait entendre à son ministre à Rome que désormais la philosophie, et non la superstition et le monachisme, régnera dans ses états. Après avoir émis, dans une série de lettres, ses pensées sur la constitution et l'administration de la

Hongrie, il mande ensuite à son auguste mère l'issue de la campagne de Bohême, et parle, non sans amertume, de la paix si précipitée de Teschen. Plus loin il expose à un magnat hongrois l'état des paysans dans sa patrie, et la nécessité d'y introduire la langue allemande; plus loin, il refuse l'offre que lui fait la ville de Bude (Ofen), de lui ériger une statue; il déclare ensuite à une princesse de l'Empire que son époux ne pourrait rentrer dans la place qu'il avait eue, et à une autre dame, que son fils ne peut prétendre à aucun emploi; vu qu'il n'a d'autre titre que sa noblesse. Avec quelle amabilité ne fait-il pas à un prince étranger (1) le tableau de sa

(1) Le comte de Provence, aujourd'hui Louis XVIII.

famille, ou à son frère l'énumération de ses devoirs de souverain, devoirs qui sont bien différens de ceux que Napoléon imposait naguères à son neveu, l'ex-prince royal de Hollande. Joseph, en écrivant à Van Swieten, fait une allusion mordante au roi de Prusse, en s'entretenant des rois et des princes auteurs; mais il laisse entrevoir que son aversion pour les rois auteurs, ne lui fait pas pour cela dédaigner les gens lettrés, et l'on reconnaît en lui le protecteur des savans.

Nous nous arrêtons : il faut laisser au lecteur le plaisir de la surprise, et nous sommes certains que chaque lettre le lui procurera. En effet, il n'en est aucune qui ne contienne des idées nouvelles, et qui ne prouve que l'amour de Joseph pour ses peuples

n'était pas un vain mot. Asses d'autres, par des protestations toujours vaines, avaient compromis la parole des rois; heureusement Joseph a paru pour la réhabiliter.

LETTRES

INÉDITES

DE JOSEPH II.

LETTRE PREMIÈRE.

A Emmerich-Joseph, *Baron de* Breidtbach-Burresheim, *Électeur de Mayence et Archi-chancelier du Saint-Empire Romain.*

Monsieur,

Permettez-moi de vous offrir mes remerciemens les plus sincères pour les peines que vous vous êtes données en ma faveur auprès de l'Assemblée des électeurs et princes de l'empire, aussi bien que pour votre active intercession, lors de mon élection comme roi des Romains.

Je regarde comme un devoir d'assurer au

chancelier de l'Empire romain, et à son premier électeur, que je m'acquitterai des devoirs royaux, auxquels m'appelle un choix libre et légitime, par l'observation scrupuleuse des lois de l'Empire et des obligations qu'elles m'imposent; que je respecterai religieusement la capitulation que j'ai jurée, et que je protégerai et défendrai les droits et les libertés de la nation en général, comme les prérogatives particulières des co-états de l'Empire.

Mon seul vœu est que ma capacité puisse être proportionnée aux circonstances et à la dignité qui m'a été conférée. Quant à la franchise de mon caractère, à la droiture de mes intentions, et à ma ferme volonté de maintenir nos libertés nationales, vous pouvez y compter entièrement. Je vous embrasse, mon prince, avec les sentimens d'amitié la plus distinguée, et je compte sur votre appui dans toutes les circonstances qui pourraient me le rendre nécessaire. Que Dieu vous conserve long-temps à l'Allemagne!

JOSEPH.

Francfort-sur-le-Mein, avril 1764.

LETTRE II.

A CHARLES, *Prince de* BATTHYAN, *Grand-Mattre de la cour de Joseph II.*

Mon Prince,

Nous étions en route pour Inspruck, accompagnés du grand-duc de Florence et des deux archiduchesses Anne et Christine, pour y assister à la bénédiction nuptiale de mon frère, lorsque, le 18, nous éprouvâmes la plus triste catastrophe; l'empereur fut attaqué d'une apoplexie foudroyante et mourut dans mes bras.

Il est au-dessus des facultés de l'homme de retracer ce haut degré d'affliction et cet excès de sensations douloureuses que le cœur d'un fils éprouve au moment de perdre pour toujours un père dont il est sûr d'être aimé.

Pendant ces horribles souffrances je n'ou-

bliai pas ma mère; mais les consolations d'un fils, qui a lui-même le cœur navré de douleurs, peuvent-elles compenser le coup cruel que le sort lui avait porté?

Mon père eut pour moi l'attachement le plus tendre; il a été mon précepteur, mon ami, et fut le plus grand prince de sa maison. Digne de la confiance illimitée de sa famille, comme de celle de son peuple; magnanime, juste, bienfaisant, ami des sciences et arts, et sur-tout des malheureux, il n'eut d'autre ambition que de s'élever au-dessus du vulgaire des princes, et, quoique souverain, il connut les vertus privées.

J'ai maintenant vingt-quatre ans; la Providence m'a présenté de bonne heure la coupe de l'adversité, car j'ai déjà perdu mon épouse, après l'avoir possédée à peine pendant trois ans. Ma chère Elise, je penserai à toi tous les jours de ma vie, et depuis ta mort je n'ai éprouvé que des peines inexprimables.

Vous avez dirigé mes jeunes ans, et c'est sous vos yeux que je suis devenu un homme; maintenant c'est à titre de monarque que

je demande votre appui ; aidez-moi à porter le fardeau des devoirs que le sort m'impose et conservez votre cœur à votre ami.

JOSEPH.

Inspruck, 20 août 1765.

LETTRE III.

A Marie-Beatrix d'Este, *Princesse de Modène et épouse de l'Archiduc Ferdinand.*

Madame,

Je vous souhaite toutes les prospérités de cette vie, et toutes les félicités auxquelles il est possible d'atteindre. Que le ciel accorde à votre cœur le contentement que méritent ses excellentes qualités!

Voilà, princesse, les vœux que je forme dans la sincérité de mon âme, remplie des plus vrais sentimens d'amitié; le jour qui vous unit à mon frère, je le compterai toujours parmi les plus solennels et les plus fortunés de ma maison.

Je me recommande à la continuation de votre bienveillance, et suis, avec les sentimens les plus prononcés d'estime et de vénération,

De Votre Altesse, le plus dévoué des frères et amis, Joseph.

Vienne, octobre 1771.

LETTRE IV.

A un Général des armées de l'Empereur, homme d'honneur, qui s'est rendu digne de la confiance du Prince, et qui est bien connu de l'Europe.

Général,

Le comte de H.... et le capitaine W.... seront mis aux arrêts sur-le-champ. Le comte est jeune, emporté, fier de sa naissance, et conduit par un faux point d'honneur; le capitaine est un vieux soldat qui croit que tout se traite à coups de sabre et de pistolet, il a passé les bornes en recevant le cartel du jeune comte.

Je ne veux, ni dois souffrir les duels dans mes armées; je méprise les principes de ceux qui les tolèrent, qui en font l'apologie, et qui s'entre-égorgent de sang-froid.

Quand je possède des officiers qui affrontent tous les périls devant l'ennemi, qui ont de l'intrépidité dans l'attaque et de

la fermeté dans la défense, je les estime fort. Le mépris de la mort qu'ils font éclater dans de telles occasions, sert à-la-fois le pays et leur gloire.

Mais s'il s'y trouve des hommes prêts à tout sacrifier au ressentiment et à la vengeance contre un ennemi personnel, je les méprise, et je ne vois plus en eux que des gladiateurs.

Vous formerez sur-le-champ un conseil de guerre, vous examinerez avec l'impartialité que j'exige dans un juge, la conduite de ces deux officiers, quel fut l'objet de leur querelle, et vous abandonnerez le plus coupable à toute la rigueur des lois.

Je veux qu'une coutume si barbare, digne du siècle des Tamerlan et des Bajazet, et qui a eu trop souvent des suites déplorables, soit entièrement abolie dans mes armées, dût-il m'en coûter la moitié de mes officiers ! Il est encore des hommes qui joignent au caractère d'un héros celui d'un sujet fidèle ; mais on ne peut prétendre à ce dernier titre qu'en respectant les lois de l'Etat. JOSEPH.

En août 1771.

LETTRE V.

Au Duc de CHOISEUL, *Pair de France et Secrétaire-d'État.*

Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez; si j'étais souverain, vous pourriez compter sur ma coopération. Quant aux jésuites, et au plan d'abolir leur congrégation, je suis entièrement de votre avis.

Ne comptez pas trop sur ma mère, car l'attachement à cet ordre est devenu héréditaire dans la maison de Habsbourg. Clément XIV lui-même en a les preuves.

Cependant Kaunitz est votre ami, il peut tout auprès de l'impératrice, et dans tout ce qui a rapport à l'extinction de l'ordre il sera parfaitement d'accord avec vous: j'en dis autant du marquis de Pombal; d'ailleurs c'est un homme qui ne fait rien à demi.

Choiseul! je connais ces gens aussi bien

que personne; je sais tous leurs projets, tous leurs efforts pour répandre les ténèbres sur la terre, et pour troubler, pour régenter l'Europe depuis le cap Finistère jusqu'à la mer glaciale.

Ils étaient mandarins à la Chine, académiciens, courtisans et confesseurs en France, grands de la nation en Portugal et en Espagne, et rois au Paraguay.

Si mon grand-oncle, Joseph I, n'eût pas monté sur le trône, peut-être aurions-nous vu en Allemagne des Malagrida, des Aveiro, et une tentative de régicide. Mais il les connut à fond. Lorsqu'un jour le sanhédrin de l'ordre soupçonna son confesseur de probité, et que celui-ci manifesta plus d'attachement pour l'empereur que pour le vatican, il fut cité à Rome. Prévoyant le sort cruel qui l'y attendait, il pria l'empereur de s'opposer à son voyage; mais tous les efforts du monarque furent vains, le nonce lui-même exigea le départ du confesseur. Irrité de ce despotisme, l'empereur déclara que: « S'il « fallait absolument que ce prêtre allât à « Rome, il n'irait pas seul, et que tous

» les jésuites des états autrichiens l'y accom-
» pagneraient pour ne plus jamais reparaître
» dans aucun lieu de la monarchie. »

Cette réponse inattendue, et presque téméraire pour l'époque, fit lâcher prise aux jésuites.

Tel fut l'esprit d'autrefois, Choiseul; je le vois bien, il faut qu'il change.

Adieu, que le ciel vous conserve encore long-temps à la France, à moi et à vos nombreux amis!

JOSEPH.

Janvier 1770.

LETTRE VI.

Au Comte D'ARANDA, *Chevalier de la Toison d'Or, Grand d'Espagne, Conseiller intime, Ministre - Président des Deux - Castilles et Ambassadeur près la cour de France.*

Monsieur,

Clément XIV s'est acquis une gloire immortelle en bannissant de la terre les jésuites, ces séïdes de l'apostolat, dont le nom ne sera plus cité que dans l'histoire des controverses et du jansénisme.

Avant qu'on les connût en Allemagne, la religion était pour les peuples une source de félicité; mais ils l'ont travestie en un simulacre révoltant, et en ont fait l'instrument de leur ambition et le manteau de leurs honteux projets.

Une institution enfantée dans le Midi par l'imagination fanatique d'un moine espagnol, une institution qui tend au mono-

pole universel de l'esprit humain, et qui, pour y parvenir, cherche à tout soumettre au sénat infaillible du Latran, a été un bien funeste présent pour les neveux de *Tuiskon* (Teuton).

Le principal, l'unique but du sanhédrin de ces loyolistes, a été sa gloire, l'extension de son pouvoir, et l'épaississement des ténèbres sur le reste de l'univers.

L'intolérance des jésuites a attiré sur l'Allemagne les calamités d'une guerre de trente ans ; leurs principes ont arraché aux Henri de France le trône et la vie, et ils furent les auteurs de l'atroce révocation de l'édit de Nantes.

Leur influence sur la maison de Habsbourg n'est que trop connue. Ferdinand II et Léopold Ier les protégèrent jusqu'à leur dernier soupir. L'éducation de la jeunesse, les lettres, les récompenses, les nominations aux plus hautes dignités de l'Etat, l'oreille des rois, comme le cœur des reines, tout, enfin, fut confié à leur direction artificieuse.

On sait trop quel usage ils en firent, quels

plans ils exécutèrent, et quelles chaînes ils forgèrent pour les nations.

Je n'ignore pas qu'outre Clément le Grand, les ministres des maisons bourbonniennes et le marquis de Pombal ont eu part à la destruction de leur ordre. Leurs efforts seront appréciés par la postérité, qui leur élevera des autels au temple de mémoire.

Si je pouvais haïr, j'exécrerais cette race d'hommes qui persécuta Fénélon, enfanta la bulle *In cœnâ Domini*, et rendit Rome si méprisable. Adieu.

JOSEPH.

Vienne, juillet 1773.

LETTRE VII.

A Marie-Thérèse, *Impératrice-Reine-Mère.*

Madame,

Le grand-duc et moi, arrivâmes à Venise quelques jours avant les autres ; la nuit suivante nous fûmes rejoints par le grand-duc Ferdinand, qui arrivait de Milan, et enfin nous vîmes arriver aussi mon frère cadet. Notre séjour ici se passa *incognito*, manteau qui, comme vous le savez, cache tous mes voyages. Sous le nom de *comte de Falkenstein*, j'ai pu tout contempler dans cette ville célèbre ; l'affluence des étrangers y augmente à mesure que le temps rapproche l'époque des noces du doge avec la mer.

J'ai vu l'arsenal de la république, que tout le monde connaît ; il a deux milles et demi de circonférence. Accompagné de mes frères et du duc de Parme, j'assistai à un *regatta*, visitai plusieurs théâtres, quelques

nobili, et l'ambassadeur de V. M., le marquis de Durazzo.

Je ne dois point négliger de vous parler aussi de cette fameuse noce du doge.

Le jour de l'Ascension, Son Altesse, accompagnée de tout le sénat, et montée sur le *Buzentaure*, se met à la largue (c'est-à-dire en haute mer), en passant avec la plus grande pompe entre *il Lido* et *Santo Erasmo*. Lorsque le patriarche a exécuté plusieurs cérémonies, le doge jette à la mer une bague en or, en disant: *Desponsamus te mare in signum veri perpetuique Domini.* » Le bruit du canon, une quantité immense d'embarcations, qui toutes rivalisent de richesses, et une foule innombrable, donnent à cette farce une imposante solennité. Au retour, le patriarche célèbre une grand'messe dans l'église de Saint-Nicolas, et le soir le sénat et tous ceux qui ont accompagné le doge, sont traités magnifiquement par *sa Signoria*.

La veille de notre départ, nous assistâmes encore au grand-conseil, où plus de quatre cents personnes furent présentes. Nous écoutâmes ensuite un *Oratorio*, chanté par les

vierges du *Conservatorio de Mendicanti*, et terminâmes la journée en soupant chez le chevalier *Tron*, où étaient réunis plus de trois cents dames et cent vingt *nobili*.

De Venise, je partis pour Padoue en grande compagnie; elle était composée du marquis de Durazzo, des princes de Lobkowitz, Rohan, Salm et du comte de Rosenberg.

Dès mon arrivée à Florence, V. M. recevra des nouvelles ultérieures de mon voyage en Italie.

Je lui baise les mains avec respect, et suis pour la vie,

De Votre Majesté, le très-obéissant fils,

JOSEPH.

Padoue, juin 1775.

LETTRE VIII.

A Marie-Antoinette, *Reine de France.*

Madame,

Recevez mes félicitations sur l'avénement de votre époux au trône ; il rendra à la France cette tranquillité qui manqua au dernier règne ; il reconquerra sur ses sujets cet amour, autrefois si grand pour leurs rois, et portera le royaume à un degré de grandeur et de prospérité inconnu jusqu'à présent.

La France gémissait sous les charges que Louis XV lui avait imposées dans les dernières années de son règne. Il avait exilé les parlemens, abandonné les rênes de l'Etat à ses favoris et renvoyé les Choiseul, les Malesherbes et Lachalotais. Il avait mis à la tête des affaires des hommes tels que Maupeou, l'odieux abbé du Terray et le duc d'Aiguillon, qui, formant une ligue avec

l'infâme Dubarry, pillèrent et troublèrent le pays : voilà ce qui lui ravit l'amour de ses peuples. Ce prince fut souvent l'objet de mes regrets en devenant à ce point le jouet de ses passions, en s'avilissant si profondément aux yeux de sa respectable famille et de ses sujets même, et en montrant si peu de fermeté pour défendre ses résolutions.

Joignez vos efforts à ceux de votre époux pour mériter l'amour de ses peuples ; mettez tout en œuvre pour obtenir l'affection de vos sujets, et vous deviendrez pour l'empire français un bienfait inappréciable de la Providence.

Vivez toujours contente, ô Reine ! Consolidez l'union entre la France et l'Empire, et répondez de tous vos moyens à cette heureuse destinée qui vous plaça comme médiatrice entre deux des plus grandes nations de l'Europe.

Je vous baise les mains, et suis avec la plus haute considération,

Votre obéissant frère et ami,

JOSEPH.

Vienne, mai 1774.

LETTRE IX.

A Frédéric II, *Roi de Prusse et Électeur de Brandebourg.*

Monsieur mon frère,

Vous voulez jouer le rôle de protecteur dans la guerre pour la succession de la Bavière, succession devenue vacante par la mort de l'électeur. Vous vous armez de la qualité de garant de la paix de Westphalie pour offenser l'Autriche, et après diverses négociations vous décidez, de votre propre autorité privée, que je dois me dessaisir de la Bavière.

J'espère que vous voudrez bien croire qu'en qualité de chef suprême de l'Empire, j'ai quelques notions sur sa constitution; or elle permet à tout état de l'Empire de traiter avec les agnats (collatéraux), pour les pays dont la possession est litigieuse, et s'il

obtient leur commun accord, d'en prendre possession. Mais dans aucun cas je ne puis croire que Votre Majesté pût espérer que l'Autriche se soumît à la décision de l'électeur de Brandebourg.

Vous ne vous êtes pas opposé aux négociations de la succession de Bavière, ni à sa prise de possession, à l'époque où l'Autriche aurait pu se désister encore sans compromettre son honneur et sa dignité. Vous n'avez commencé à avoir des doutes que long-temps après que le moment de douter fut passé; vous n'avez ressenti de scrupules, enfin, que lorsque tout motif de scrupules avait été pressenti, discuté et anéanti par des décisions prises de concert. Peut-être avez-vous encore trop présente à la mémoire l'époque de la mort de Charles VI et de l'acquisition de la Silésie.

Quand vous agissez ainsi, on croirait que vous ne vous rappelez que de votre bonheur comme général, et que vous avez à vos ordres 200,000 hommes de troupes aguerries, et le colonel qui a commenté César. Mais la Prusse n'est pas le seul Etat

auquel la Providence ait fait cette grâce; et si Votre Majesté conduit 200,000 hommes sur le champ de bataille, elle m'y trouvera avec le même nombre de soldats. Si vous voulez alors tenter derechef la fortune des combats, je serai prêt à satisfaire cette ardeur guerrière. Quant à la composition d'ouvrages sur l'art de la guerre, je citerai à Votre Majesté une foule de mes généraux retraités qui commentent, par ennui, les Commentaires du comte de Saxe.

J'espère donc vous trouver aux bords de l'Elbe, et lorsque nous nous serons mesurés et que nous aurons donné à l'Europe la preuve de notre entêtement, nos épées rentreront dans le fourreau.

Je savais bien que vous êtes fâché contre moi (1).

JOSEPH.

Jaromirs, juillet 1778.

(1) Cette phrase est en français dans l'original.

LETTRE X.

A Marie - Thérèse, *Impératrice, Reine-Mère.*

Madame,

Le roi de Prusse, qui, en fait de préparatifs de guerre, a une réputation de promptitude bien établie, et qui jusqu'alors s'est cru presque sans rival à cet égard, a été bien contrarié que j'eusse la hardiesse de la lui disputer en me montrant en campagne à la tête des troupes de Votre Majesté plus tôt qu'il n'aurait fallu pour l'exécution de ses projets.

Nous avons pris position en Bohême pour recevoir ce redoutable adversaire, s'il se décidait à l'offensive. J'ai avec moi 200,000 défenseurs des droits de Votre Majesté et d'habiles généraux sous mes ordres.

Quand les pourparlers furent rompus et la guerre déclarée, le roi, accompagné du prince héréditaire de Brunswick, et du gé-

néral Ramin, passa le Rubicon, s'avança jusqu'à Nachod. De mon côté, je concentrai les troupes de Votre Majesté et les plaçai dans une forte position de défense près Jaromirs.

Dans une reconnaissance, le roi s'aperçut sans doute qu'il était impraticable de pousser par Arnau et de livrer une bataille décisive près Czaslau ou Prague. En effet, Arnau est imprenable, et nos retranchemens en deçà de l'Elbe sont dans un état de défense excellent.

Sa Majesté Prussienne s'amusa alors à faire manœuvrer son armée et attendit le succès d'une tentative du prince Henri sur Turnau par Rumbourg. Mais Landon l'avait devancé et établi un camp inexpugnable près de Kosmanos, sur les bords de l'Iser.

Cependant l'avant-garde du roi remporta quelques avantages sur des régimens d'infanterie italiens; et à Mladenko, les Prussiens dispersèrent aussi quelques escadrons de cavalerie; mais ces petits succès lui furent peu utiles. Landon arriva à marches forcées des bords de l'Elbe à Munchen-

graetz et arrêta le prince Henri près Names-Schach.

Le général Platen manœuvra par Linay et occupa Lentmeritz ; le roi se porta avec son corps d'armée, et celui du prince de Brunswick, à Burkersdorf. Les fatigues que ses troupes éprouvèrent pendant cette marche à travers des défilés impraticables, auraient rendu sa manœuvre, qui fut couverte par le général Lossow, extrêmement dangereuse, si les conférences de Braunau ne m'eussent empêché de poursuivre l'ennemi.

La générosité de Votre Majesté, et ses ordres formels de ne pas troubler le roi dans sa retraite, font sans doute honneur à son cœur ; mais ils m'ont enlevé l'occasion de prouver qu'au moment du danger je commanderai avec autant de sang-froid que Frédéric le Grand.

Je baise avec respect les mains de Votre Majesté, et suis,

Son très-obéissant fils,

JOSEPH.

Au camp près Jaromirs, 14 août 1778.

LETTRE XI.

A Marie-Thérèse, *Impératrice, Reine-Mère.*

Madame,

Le baron de Thugut, malgré l'exhibition de ses pleins-pouvoirs et des lettres autographes écrites de votre auguste main, n'a pu traiter avec le roi et a reçu de sa très-philosophique Majesté l'invitation de retourner à Vienne pour chercher de plus amples instructions. Cependant Votre Majesté avait eu la bonté de dire, dans une lettre au roi, qu'elle s'en rapportait entièrement à moi, et que son ministre avait ordre de faire toute proposition qui pourrait terminer une guerre désastreuse.

Pendant les conférences au couvent de Braunau, qui ne durèrent que quatre jours, le roi de Prusse sortit de son camp, sur la

rive gauche de l'Elbe, parce que sa position dans ce lieu commençait à n'être pas sans danger.

Toutes les négociations cessèrent alors : le roi rappela ses ministres, alléguant qu'on était beaucoup trop éloigné pour les conditions.

Dès le commencement des négociations, Votre Majesté daignera me pardonner cet aveu, je ne pus applaudir aux ménagemens qu'elle eut pour les prétentions de la Prusse, et je fus de l'opinion que l'Autriche devait faire connaître dans un manifeste, à l'Europe impartiale, tous les offres et sacrifices que Votre Majesté voulait faire pour le rétablissement de la paix.

Les liens qui nous attachèrent à ce prince dont l'adresse sut se faire des amis auprès de votre trône, sont enfin rompus. Il ne reste plus qu'à tenter de nouveau quel succès auront nos armes contre l'ennemi de notre maison. Hélas! pourquoi faut-il être forcé de répandre le sang humain que le roi sut ménager toujours dans ses écrits et jamais sur le champ de bataille!

Je suis avec les plus parfaits sentimens de respect et d'attachement,

De Votre Majesté, le très-obéissant fils,

JOSEPH.

Au camp près Jaromirs, en Bohême, le 18 août 1778.

LETTRE XII.

A la même.

Madame,

Mes dernières lettres traitent des efforts inutiles pour le rétablissement de la paix, et de la nécessité de continuer la guerre.

Aujourd'hui j'ai à rendre compte à Votre Majesté des entreprises du roi et de sa tentative pour enlever Arnau par un coup de main. La tentative faite par le général Anhalt, sur une position importante, échoua par la bravoure du général d'Alton, qui manœuvra courageusement sur le flanc de l'ennemi et le repoussa.

Mécontent d'avoir manqué un coup qui lui promettait de grands avantages, le roi ôta le commandement au général Anhalt et le donna au prince héréditaire de Brunswick.

Au moment où celui-ci conduisit son monde sur les hauteurs de Léopold et de

Tscherma, pour attaquer Arnau par le flanc gauche, nous nous ébranlâmes de Jaromirs et prîmes près d'Els une position très-favorable.

Le général Platen, posté depuis longtemps à Leutmeritz, s'avança jusqu'à Budin; mais j'envoyai sur-le-champ 10,000 hommes de renfort au général Laudon, qui le força à la retraite, et détacha le général Sauër vers la Saxe.

Le prince Henri de Prusse, dans sa position de Nimes, était trop éloigné de ses principales forces. Il dut se hâter de rentrer en Saxe avant que nous y ayons pénétré, et il leva à cet effet son camp de Nimes pour se diriger sur Leutmeritz.

Le roi, de son côté, se porta de Lauterwasser à Trautenau, et détacha la plus grande partie de sa cavalerie pour la Silésie, afin de nous éloigner, s'il était encore temps, de l'Erzgeburg.

Le prince de Brunswick fut dirigé sur Troppau, à l'effet de tenter une campagne d'hiver sur les frontières de la Moravie, et il ne reçut l'ordre de quitter le poste de

Schatzlar qu'à la nouvelle de l'arrivée du prince Henri en Saxe.

La retraite de ce dernier ressembla beaucoup à une fuite précipitée; les hommes, les chevaux et l'artillerie étaient pêle-mêle sur la route, et ce ne fut qu'après avoir essuyé tous les désagrémens d'une campagne manquée, qu'il gagna enfin les frontières de Saxe.

Je termine le récit des derniers événemens qui eurent lieu entre les troupes de Votre Majesté et ses ennemis. Lorsque j'aurai purgé la Bohême des Prussiens et disposé le cordon d'hiver, je compte sur le bonheur de revoir Votre Majesté.

Je suis, avec un profond respect,

De Votre Majesté le très-obéissant fils,

JOSEPH.

Au camp, 1er octobre 1778.

LETTRE XIII.

A la même.

Madame,

Les excellentes dispositions du feld-maréchal Laudon ont non-seulement hâté la retraite du prince Henri en Saxe; mais elles ont même fait craindre au roi qu'en continuant ses opérations il ne pénétrât en Lusace. Pour l'en empêcher, au cas que ce fût son projet, les Prussiens y envoyèrent le prince d'Anhalt-Bernbourg avec un corps d'observation. Après ces dispositions, et quand, à son grand désespoir, le roi eut reconnu que la campagne se passerait sans bataille décisive, et que la défensive gardée par nos troupes l'avait empêché de suivre son plan offensif, il fit rentrer ses légions dans leurs quartiers d'hiver.

Votre Majesté sait avec quel respect j'ai toujours reçu ses ordres, avec quelle fidélité j'ai suivi ses instructions; ces principes

m'ont seuls empêché de voir et de poursuivre dans le roi l'ennemi de ses droits et un adversaire dont les talens militaires n'ont plus rien d'effrayant pour nos armées.

Les villes de Troppau et de Jaegerndorf sont, à la vérité, comprises dans le cordon d'hiver de l'ennemi, et il y a construit quelques fortifications; mais j'espère que ces deux points ne lui offriront pas de sûreté.

Je vais me hâter d'aller donner de vive voix, à Votre Majesté, des détails sur l'état de ses affaires et de son armée, et de lui recommander en même temps ceux des officiers qui, par leur bravoure et leur courage, ont droit à ses récompenses.

Je suis, avec une considération sans bornes,

De Votre Majesté le très-obéissant fils,

JOSEPH.

Prague, octobre 1778.

LETTRE XIV.

A un de ses Amis.

Mon cher,

La campagne est finie, elle n'a rien ajouté ni à la gloire ni à la puissance du roi de Prusse. Loin de l'enorgueillir, il a dû comprendre, au contraire, que tout succès lui serait difficile à l'avenir. On a fait, néanmoins, considérer à l'impératrice cette campagne sous un aspect défavorable, et un sénat, à qui personne en Europe ne peut faire la loi, a projeté la paix.

Pour la faire, c'est à Teschen que se réunit le congrès. Il y arriva un essaim d'ambassadeurs, dont la sagesse élabora durant trois mois un traité qui donna à l'Autriche une mince partie de cette Bavière, que naguères elle possédait en entier.

On ne manqua pas de vanter à ma mère les avantages de cette paix, après lui avoir montré la puissance du roi à travers un

miscroscope ; puis on se complimenta, et à Vienne on chanta un *Te Deum* et on tira le canon.

Cependant j'approuvai cette paix pour ne pas affliger l'impératrice, et je m'en fis le garant. Mais je pourrais comparer ici ma conduite à celle de Charles V en Afrique ; après une campagne humiliante, il retourna avec sa flotte en Espagne : il monta aussi à bord, mais il s'y rendit le dernier.

Ma position maintenant est celle d'un général vénitien que la république nomme en temps de guerre pour commander les armées. La campagne finie, on le met à la pension.

Soyez content comme un sage, jouissez des douceurs de la vie privée, et n'ambitionnez jamais le bonheur des rois !

JOSEPH.

Vienne, mai 1779.

LETTRE XV.

A ÉTIENNE-FRANÇOIS, *Duc* DE CHOISEUL, *Chevalier de la Toison-d'Or et des Ordres du Roi de France, Ministre Secrétaire-d'Etat, ancien Ambassadeur à la cour de Vienne.*

Mon ami,

L'impératrice, ma mère, me laissa en mourant de vastes Etats, des ministres et des généraux d'un talent éprouvé, de fidèles sujets, et une gloire qu'il sera difficile à ses successeurs de soutenir.

J'ai toujours eu la plus haute estime pour ses vertus et la plus grande vénération pour son caractère ; j'honore sa mémoire, et n'oublierai de ma vie les excellentes qualités de son cœur.

Dans le choix des hommes d'état, cette princesse a déployé des connaissances profondes : Kaunitz, comme ministre des re-

lations extérieures ; Hatzfeld, comme chef de l'administration intérieure, et plusieurs des ambassadeurs près différentes cours sont autant de preuves vivantes qu'elle sut démêler, apprécier et récompenser le talent.

Quant aux gouverneurs des provinces, je n'ai pas lieu d'en être aussi satisfait, je porterai mon attention sur leur manière d'administrer, et je changerai ceux de Bohême, ainsi que celui de Milan.

L'influence que les prêtres ont exercée jusqu'ici dans le gouvernement de ma mère, sera aussi l'objet de mes réformes. Je n'aime pas que des gens qui sont chargés exclusivement des soins de notre salut, se donnent tant de mouvement pour méditer sur nos affaires terrestres.

L'état financier des provinces autrichiennes réclame aussi une nouvelle organisation. D'après le coup-d'œil que j'ai jeté, je trouve que la dette publique s'est augmentée considérablement; les sinécures, les pensions, les gratifications et le *casuel* de quelques nobles et fonctionnaires absorbent d'énormes sommes. Il faut que je fasse des réductions,

quelque dur que cela puisse paraître à ceux sur qui elles porteront.

Ces objets sont tout nouveaux pour moi, il faut que je m'oriente un peu, et que je joigne à ma nouvelle dignité la connaissance parfaite de mes devoirs, si je ne veux pas être comme le Grand-Seigneur, un monarque qui connaît bien ses plaisirs, mais qui ignore les obligations de son rang.

Soyez plus heureux que moi ; je ne le suis pas encore, et l'âge me surprendra peut-être avant que mes projets soient réalisés.

JOSEPH.

Vienne, décembre 1780.

LETTRE XVI.

A Catherine II Alexiewna, *Impératrice de Russie.*

Madame,

Le tendre intérêt que Votre Majesté a bien voulu prendre à ma situation, lors de la mort de mon immortelle mère, et les attentions multipliées qu'elle a eues pour moi et ma famille m'ont tellement prouvé son amitié, que je blesserais toutes les convenances, si je n'en étais profondément touché.

Je rends grâces à Votre Majesté de tous ces témoignages d'une amitié généreuse. Je suis vivement pénétré des obligations que son affection m'impose, et je ne serai jamais insensible à l'élévation de ses pensées.

Sentant mon infériorité et la distance qui me sépare de Votre Majesté, rien ne me peine plus que l'impossibilité où je me trouve de jouir du bonheur inappréciable

de lui peindre toute la reconnaissance qu'elle a su m'inspirer.

Ce sera ma gloire la plus chère, si je parviens à prouver à l'univers que je sus obtenir l'amitié d'une princesse digne de la vénération de l'Europe.

Je me suis entretenu long-temps avec Votre Majesté. Mais qui résisterait à ce désir en connaissant ses vertus?

Je suis avec les sentimens les plus parfaits d'estime et de vénération,

De Votre Majesté le très-obéissant,

JOSEPH.

Vienne, décembre 1780.

LETTRE XVII.

A Marie-Christine, *Archiduchesse d'Autriche, épouse du Duc de Saxe-Teschen et seconde sœur de Joseph II.*

Madame,

C'est avec la plus grande satisfaction que je m'acquitte d'un ordre reçu de feu Sa Majesté l'impératrice, en conférant à Votre Altesse et à son époux le stadhouderat des Pays-Bas autrichiens.

Les bords de la Sambre, Marimont, et les environs enchanteurs de Bruxelles, auront plus de charmes pour vous que la triste Pannonie: ce pays, habité autrefois par les Huns et les Avars, offre encore, malgré les efforts du gouvernement, trop de traces du séjour de ces barbares.

Les Pays-Bas ont de nombreux avantages sur la plupart des autres contrées de l'Europe, les habitans y sont aisés, la noblesse

s'y distingue par son aménité et son instruction ; le commerce y est florissant ; le peuple a de l'attachement pour notre maison, que notre oncle Charles de Lorraine a su faire adorer des bons et estimables Belges.

Je désire que vous soyez satisfaite de votre nouvelle dignité, et que le séjour de Bruxelles puisse vous être aussi agréable qu'il le fut à notre oncle.

Pour vous rendre le poids du gouvernement plus supportable, je vous ai adjoint le prince de Stahrenberg, qui possède toutes les connaissances nécessaires à un ministre, et qui, dans toutes les occasions, sera d'un grand secours à Votre Altesse.

Adieu, chère princesse, je vous embrasse de grande amitié, et suis avec la plus parfaite considération,

Votre très-obéissant frère,

JOSEPH.

Vienne, janvier 1781.

LETTRE XVIII.

Au Grand-Archevêque de Salzbourg, digne successeur de SAINT-ROBERT, *le réformateur.*

Mon Prince,

Depuis la mort de mon père, j'ai été seul chargé des affaires intérieures de l'Empire germanique, et long-temps avant l'état militaire m'avait été confié. Dans la direction des premières, un nombre infini de lois fondamentales, et l'archi-chancelier Colloredo, ont été mes soutiens. Quant à l'autre, mon brave Lascy, l'un des meilleurs généraux de notre époque, m'a constamment donné ses soins, et ses talens distingués me sont un sûr garant de la prospérité de mes armées et de la sécurité de l'Empire.

Une tâche plus importante et plus difficile se présente : l'administration intérieure de mes Etats exige une prompte réforme ; un empire que je gouverne doit être régi d'après

mes principes. Les préjugés, le fanatisme, le despotisme et l'esclavage de l'esprit doivent disparaître, et chacun de mes sujets doit rentrer dans l'exercice de ses droits naturels.

Le monachisme est porté en Autriche à un excès intolérable; le nombre des chapitres et des couvens s'est multiplié à l'excès. Jusqu'à présent les moines ont su, en s'armant de je ne sais quelle règle et quelles lois, se soustraire à l'influence du gouvernement, qui n'a eu que fort peu de droit sur leurs personnes, et pourtant ils sont les sujets les plus inutiles comme les plus dangereux d'un Etat; car ils cherchent à se soustraire à l'observation des lois civiles, et s'adressent à tout propos au *Pontifex Maximus* de Rome.

Mon ministre d'état, baron de Kusel, l'éclairé Van Swieten, le prélat Rautentrauch, et plusieurs autres hommes de grand mérite, feront partie d'une commission que j'ai chargé d'un travail relatif à la suppression des couvens superflus, et j'espère que j'obtiendrai de leur zèle pour la bonne cause

et de leur dévoûment pour la couronne, tous les bons et loyaux services qu'ils sont capables de rendre à la patrie.

Quand j'aurai arraché le masque au monachisme et converti le moine contemplateur en un citoyen producteur, c'est alors, je l'espère, que plus d'un de ces esclaves factieux raisonnera autrement de mes réformes.

Ma tâche est difficile : ce ne sera pas peu de chose que de réduire cette armée de moines, et faire des hommes de ces faquirs devant la tête tondue desquels le vulgaire se prosterne avec respect, eux qui ont su prendre plus d'empire sur le cœur du peuple que nul autre objet capable de faire impression sur l'esprit humain. Adieu.

JOSEPH.

Vienne, février 1781.

LETTRE XIX.

Au Cardinal HERZAN, *envoyé impérial et royal à Rome.*

Monsieur le Cardinal,

Depuis que je porte le premier diadême du monde, la philosophie a été constamment la régulatrice de mes actions. L'Autriche doit donc prendre une nouvelle forme. L'autorité des ulemas sera restreinte et les droits du souverain reprendront leur ancienne splendeur. Il est indispensable que j'écarte du domaine de la religion certaines choses qui n'auraient jamais dû en faire partie.

Comme je déteste la superstition et les saducéens, je veux en affranchir mon peuple. A cet effet, je chasserai les moines, je supprimerai leurs couvens, et je les soumettrai aux évêques de leurs diocèses. Ils me dénonceront à Rome, j'en suis sûr, comme

ayant attenté au droit divin ; ils s'écrieront que *la gloire d'Israël est déchue*. On me reprochera d'avoir enlevé les tribunes au peuple, et d'avoir voulu mettre une ligne de démarcation entre les idées du dogme et de la philosophie; mais on s'irritera encore bien davantage de ce que j'aurai entrepris une réforme sans l'autorisation préalable du serviteur des serviteurs de Dieu.

Voilà ce qui a amené la décadence de l'esprit humain. Jamais un serviteur de l'autel ne voudra souffrir que le souverain le mette à la place qui lui appartient, et qu'il ne lui laisse que l'Évangile en partage. En effet, n'est-ce pas un sacrilége d'empêcher par des lois que les fils de Lévi ne fassent le monopole de l'esprit humain !

Le principe du monachisme depuis le père Pacôme jusqu'à nos jours a été en opposition directe avec le sens commun. Du respect pour les fondateurs des ordres on a passé jusqu'à l'adoration, au point que nous avons vu reparaître le temps où les Israélites allaient processionnellement à Béthel pour adorer les veaux dorés.

Ces faux principes se sont répandus dans le vulgaire, qui ne connut plus Dieu et espéra tout de ses saints.

L'influence des évêques que je rétablirai a surtout pour but de détruire cette erreur du peuple. A l'avenir, c'est l'Évangile seul qui sera prêché, et par des hommes du monde, et non par les moines, qui ne débitent que les rêveries de gens exaltés. En cas de dissidence, on enseignera la morale seule.

J'aurai soin que le nouvel édifice que je veux élever soit durable. Les séminaires généraux seront des pépinières où se formeront de sages ecclésiastiques; les curés qui en sortiront apporteront un esprit éclairé dans le monde, et le communiqueront au peuple par une sage instruction.

C'est ainsi qu'après des siècles d'erreur il y aura de vrais chrétiens qui, lorsque mon plan sera accompli, connaîtront enfin leurs devoirs envers Dieu, la patrie et leur prochain. Nos neveux nous béniront de les avoir affranchis de la tyrannie de Rome et d'avoir

ramené les prêtres à leur devoir, en soumettant leur *avenir* à Dieu, mais leur *présent* à la patrie.

JOSEPH.

Vienne, octobre 1781.

LETTRE XX.

A Van Swieten.

Mon cher,

Je ne puis concevoir comment des souverains ont pu s'oublier au point de briguer une réputation littéraire, de chercher une espèce de grandeur dans l'art de faire des vers ou de dresser le plan d'une salle de spectacle. Ce n'est pas que je veuille exclure de l'éducation d'un roi ce qui concerne les beaux-arts ; mais passer le temps qu'un monarque doit consacrer au bonheur de ses peuples, à faire des madrigaux, voilà ce que je trouve tout-à-fait déplacé.

Le margrave de Brandebourg s'est fait le chef d'une association de rois qui s'amusent à faire des mémoires, des poëmes et des traités sur différens sujets.

L'impératrice de Russie l'imite, lit Voltaire et compose des comédies, des vers et des odes qu'elle adresse à ses favoris

Stanislas Lesczinski écrit des lettres pacifiques ; le roi de Suède, à son exemple, passe son temps à écrire, tandis que ses ministres gouvernent.

Les causes qui ont fait naître cette manie sont aussi singulières que les productions de leur esprit. Le roi de Prusse débuta dans ses travaux académiques à Rhinsberg, où son père l'avait exilé en lui donnant à peine le revenu d'un colonel de mes armées.

A son avènement au trône il continua ses occupations littéraires, il réunit autour de lui une foule de beaux-esprits français, qui chantèrent *ses victoires* en Silésie ; victoires qui se bornèrent à l'occupation, avec une armée de quarante mille hommes, d'un pays occupé par deux régimens seulement ; et plus tard le royal métromane se lia d'amitié avec Voltaire. Cette amitié, souvent rompue, renouée et rompue de nouveau, dura enfin jusqu'à la mort de l'horloger de Ferney.

L'impératrice de Russie devint poëte par ambition : elle briguait toute sorte de gloire ; sa vanité eût trop souffert, si l'on eût dit qu'elle était disgraciée d'Apollon.

Stanislas était un bonhomme, il rêva comme l'abbé de saint Pierre ; et s'il avait pu, il aurait, de son Lunéville, donné la paix à l'univers. Sa Majesté suédoise eut d'autres impulsions : Gustave fut traité avec distinction en France, et à son retour il écrivit des lettres si aimables à Paris et à Versailles, qu'on fut forcé de convenir qu'abstraction faite de sa qualité de roi, il était un homme de beaucoup d'esprit.

Voilà, Monsieur, ce que je pense de l'académie de rois qui s'est formée en Europe ; pour moi, qui n'en suis pas, je me borne à ne pas ignorer l'histoire des grands hommes de la Grèce et de Rome, ni celle des Etats germaniques et de mes Etats en particulier ; mais je n'ai jamais eu le temps de faire des épigrammes ou de composer des vaudevilles. J'ai lu pour m'instruire, j'ai voyagé pour étendre mes connaissances, et je pense qu'encourager les savans vaut mieux que fredonner des airs avec eux.

Adieu,

JOSEPH.

Vienne, décembre 1780.

LETTRE XXI.

A l'épouse du Landgrave CHARLES EGON DE FURSTENBERG, *née comtesse de Sternberg en Bohême.*

Madame,

Votre époux, M. de Furstenberg, est prince du Saint-Empire Romain, et par sa naissance l'un des plus illustres personnages de cet empire; néanmoins il ne peut rester plus longtemps gouverneur en Bohême.

Veuillez croire, madame, que j'ai eu de puissantes raisons pour lui donner pour successeur M. le comte de Noslitz; tous mes soins tendent à mettre chacun à la place qui lui est propre.

J'avais pensé qu'après une trentaine d'années de travaux votre époux se féliciterait de déposer une charge qui a été trop pesante pour bien des bras; sa possession devait être très-indifférente à un homme que le

sort a favorisé de manière à se passer facilement de mon service.

Au reste, que l'assurance de ma bienveillance vous prouve que je ne suis pas insensible aux services que la maison de Furstenberg a rendus à ma famille. Je destine à votre fils, dans mon armée, un rang que je n'ai l'habitude d'accorder qu'à des princes des maisons souveraines.

Cette faveur sera d'autant plus grande, madame, qu'à l'avenir je ne souffrirai plus de princes étrangers à ma cour, et qu'il se trouvera plus d'un gentilhomme qui ne sera que lieutenant, malgré que ses ancêtres aient eu le bâton de maréchal et le commandement de corps d'armée.

Assurez votre mari, madame, de toute ma bienveillance, et dites-lui en même temps qu'à l'avenir il m'écrive directement pour les affaires d'état, car je ne suis pas habitué de correspondre pour ces sortes d'affaires avec des dames.

JOSEPH.

Vienne, juin 1782.

LETTRE XXII.

A Marie-Anne, *archiduchesse d'Autriche, sœur aînée de Joseph II.*

Madame,

Pendant que je parcours mes états d'une extrémité à l'autre, pour m'informer de la situation de mes sujets, pour écouter leurs plaintes et pour consolider les lois, vous jouissez dans votre retraite de ce sort heureux et paisible qui n'est réservé qu'aux sages.

Ah! combien de fois n'ai-je pas été tenté de vous envier ce doux repos, objet de mes vœux impatiens! et que la souveraineté sur plus de vingt millions d'âmes m'est devenue un poids accablant! il faut avoir été monarque pour en connaître toute l'énormité.

Jouissez donc, chère sœur, des avantages de votre position et n'ayez d'autres soins que ceux de multiplier vos plaisirs.

Je saisirai avec empressement toutes les

occasions où mon amitié pourra vous être utile, et où je pourrai vous donner de nouvelles preuves de l'estime et du respect avec lequel je suis, de votre altesse royale, le très-obéissant frère,

JOSEPH.

Vienne, octobre 1782.

LETTRE XXIII.

Au comte de KOLLOWRATZ, *Grand-Chancelier en Bohême, et premier Chancelier d'Autriche.*

Monsieur le Chancelier,

Il est possible qu'autrefois l'avancement ordinaire pour les secrétaires de la cour ait été la place de conseiller; mais je veux qu'il en soit autrement à l'avenir: les conseillers doivent être pris dans les conseils provinciaux, par la raison que les places politiques appartiennent à des hommes qui connaissent les lois, les mœurs et les besoins de la nation.

Vous pourrez toutefois me présenter un projet tendant à fixer les récompenses dues à des secrétaires intelligens; car il est dans mon principe de faire avancer des hommes capables. Mais jamais je ne souffrirai qu'on leur confie des emplois au-dessus des connaissances qu'ils possèdent.

Pour commencer cette réforme, je viens d'appeler dans le conseil de la cour les conseillers provinciaux baron Friedenthal, Weidmannsdorf, Sumerau et le comte Odonel; l'évêque Okolitschani, les prélats Ransenstranck et Zippe et le comte de Sauër, magistrats dont les connaissances législatives sont au moins égales à celles de nos législateurs les plus distingués de la capitale.

Lorsque je n'étais que régent, je m'étonnai souvent quand le conseil-d'état nommait un conseiller de cour, d'apprendre, en m'informant de son état antérieur, qu'à l'ordinaire il n'avait été que secrétaire de la cour, et auparavant secrétaire d'un ministre... En sorte que les conseillers d'alors ne furent pendant long-temps autre chose que des ex-secrétaires de la cour, qui précédemment avaient été secrétaires privés de quelques ministres. Par ce moyen, on a imposé à l'état l'obligation de récompenser quantité de services particuliers; et ce qui est pis encore, on lui a donné des hommes d'état qui, hors de Vienne, n'avaient rien vu, et qui néanmoins parlèrent dans le conseil d'État

avec la plus grande assurance des affaires d'une nation dont ils connaissaient à peine la situation géographique.

Tous ces abus vont disparaître. M. le chancelier, les conseillers qui seront appelés à la cour devront dorénavant avoir donné des preuves de capacité comme membres d'un conseil de province. Dans le cas contraire, ils ne parviendront jamais jusqu'au conseil d'État.

JOSEPH.

Vienne, février 1783.

LETTRE XXIV.

A MAXIMILIEN, *Archiduc d'Autriche, Grand-Maître de l'ordre Teutonique, Electeur de Cologne et Evêque de Munster (frère cadet de Joseph II).*

Mon prince,

La sollicitude de l'Impératrice, notre défunte mère, la bienveillance de l'électeur de Cologne, et le zèle du comte de Metternich, vous ont élevé au rang des souverains.

Vos devoirs vous sont trop bien connus, mon cher prince, pour que je prenne avec vous le ton d'un Mentor; mais permettez à un ami de vous familiariser avec votre nouvelle dignité.

Comme Electeur, vous êtes l'un des premiers princes de l'Empire. Oubliez que l'Empereur est votre frère. Consacrez-vous en entier à la patrie et à votre peuple. La dignité d'archevêque est nécessairement la ré-

compense du mérite. Remplissez donc toute votre vocation, et que le grand Ganganelli soit votre modèle, lui qui sut unir avec tant d'honneur la tiare au diadême, et dont le règne sera un éternel monument de gloire pour Rome.

La Providence vous a placé sur un trône, c'est à vous de faire voir maintenant que vous en êtes digne! Souvenez-vous de ces sages préceptes qui vous furent inculqués dans votre jeunesse; montrez dans votre administration l'esprit de notre père et la bonté de notre mère; et quand vous aurez cessé d'être, les larmes de vos sujets seront les plus belles fleurs de votre tombeau.

Adieu cher prince,

Toujours à vous,

JOSEPH.

Vienne, 19 avril 1784.

LETTRE XXV.

Aux Magistrats de la ville royale de Bude (Ofen) *en Hongrie.*

Messieurs,

Je rends grâces aux magistrats et à tous les citoyens de Bude de l'honneur qu'ils veulent me faire en m'élevant une statue sur l'une des places publiques.

Si pour avoir rendu plus prompte l'action de la justice, et si pour avoir exercé une surveillance plus exacte sur les cours provinciales, il en résulte quelque avantage pour mes sujets, ces avantages ne doivent pas me valoir l'hommage éclatant que vous voulez m'adresser.

Cependant, si un jour, comme je l'espère, je parviens à faire connaître à tous les Hongrois les véritables rapports qui doivent exister entre le roi et les sujets, quand j'aurai extirpé tous les abus civils et religieux,

réveillé l'activité et l'industrie, rendu le commerce florissant et enrichi le pays sur tous les points, de chaussées et de canaux; lorsque, dis-je, tout ceci sera accompli, comme j'en ai l'espoir, c'est alors que je pourrai peut-être avoir mérité que la nation m'élevât un monument, que je recevrai avec reconnaissance.

JOSEPH.

Vienne, juin 1784.

LETTRE XXVI.

Au Pape Pie VI.

Très-Saint Père,

Les fonds du clergé de mes états ne sont pas destinés, comme on s'est permis de le dire à Rome, à s'éteindre avec mon règne, mais plutôt à devenir un soulagement pour mon peuple; et comme leur continuité, aussi bien que le déplaisir qu'on a fait éclater à cet égard, appartiennent au domaine de l'histoire, la postérité s'en emparera sans notre coopération : ce sera donc un monument, et j'espère qu'il ne sera pas le seul de mon époque.

J'ai supprimé les couvens superflus et les congrégations plus superflues encore, leur revenu sert à l'entretien des curés et à l'amélioration des institutions primaires; mais parmi la comptabilité que je suis obligé de confier à des employés de l'état, le fonds de

ce dernier n'a chez moi absolument rien de commun avec celui de l'église. Un fait ne doit être jugé que par le but qu'on veut atteindre, et les résultats de ce fait ne pourront être appréciés que par leur succès, qu'on ne connaîtra que dans quelques années.

Mais je vois bien qu'à Rome la logique n'est pas la même que dans mes états ; et de là vient ce défaut d'harmonie entre l'Italie et l'Empire.

Si Votre Sainteté eût pris le charitable soin de s'informer aux vraies sources de ce qui s'est passé dans mes états, bien des choses ne seraient pas arrivées ; mais il est, ce me semble, des personnes à Rome qui voudraient que l'obscurité se prolongeât de plus en plus sur notre pauvre globe.

Voilà le court aperçu des causes qui ont nécessité mes dispositions ; j'espère que vous excuserez sa brièveté en considérant que je n'ai ni le temps, ni le talent qu'il faudrait pour traiter un thême si vaste à la manière usitée dans un *musée* romain.

Je prie Dieu qu'il vous conserve encore longtemps à son église, et qu'il envoie un

de ses anges devant vous pour vous préparer les chemins du ciel.

Votre très-obéissant fils en Jésus-Christ,

JOSEPH.

Vienne, juillet 1784.

LETTRE XXVII.

Au Comte de KOLLOWRATZ, *grand-chancelier de Bohême et premier chancelier d'Autriche.*

M. le Chancelier,

Pour relever les productions indigènes et pour mettre un frein à l'accroissement inoui du luxe et des modes, j'ai fait connaître mes ordres concernant la prohibition générale des fabrications étrangères.

Le commerce autrichien, par l'usage presqu'exclusif des produits étrangers, n'a été que passif, et l'Etat, qui a perdu par là plus de vingt-quatre millions par an, eût été épuisé depuis long-temps, sans les produits considérables de nos excellentes mines.

Jusqu'ici le gouvernement paraît n'avoir eu en vue que d'enrichir les marchands et les fabricans français, anglais ou chinois, et de se priver lui-même des avantages qu'un état obtient nécessairement, s'il veut, par sa propre industrie, satisfaire à ses besoins.

Je n'ignore pas quelle sensation ma résolution produisit parmi les négocians de la capitale, et j'en ai conféré avec le prince de Kaunitz ; mais je n'ai rien accordé à leurs pressantes sollicitations, sinon la prolongation du terme pour faire disparaître les articles étrangers ; ils ne méritaient, en effet, rien de plus, car ils ne sont, au fait, que les facteurs des marchands étrangers.

Le prince donna, au reste, tous les ordres aux douaniers pour faire dresser des inventaires, recevoir des consignations, et pour prendre en général des mesures efficaces, afin de ne pas manquer mon but.

JOSEPH.

Vienne, octobre 1784.

LETTRE XXVIII.

A un magnat hongrois.

Monsieur,

Toute pétition qu'on m'adresse, soit dans l'intérêt d'un seul individu ou pour le bonheur de tout un peuple, doit renfermer des principes incontestables de raison et de justice, pour me faire changer de résolution.

Mais je n'aperçois rien de tout cela dans les démonstrations de vos compatriotes. Quant à la formation des cantons d'enrôlement et à translation de la couronne royale, je m'en suis expliqué précédemment avec l'un de vos magnats ; mais pour le nouveau mode de perception et l'introduction de la langue allemande dans les tribunaux, voici en peu de mots mes sentimens :

Le nouveau mode garantit aux sujets leur propriété, fixe les contributions dues à la

couronne et aux propriétaires de fiefs, comme cela se pratique depuis longtemps dans mes états héréditaires, et il empêche les nobles de les augmenter arbitrairement à leur profit. N'est-ce pas là un grand avantage pour le peuple?

Le cultivateur, forcé de supporter la plus grande part dans les impositions, acquiert précisément par là plus de droit à la protection de son roi; et voici, Monsieur, ce que l'on voit d'un mauvais œil dans votre pays.

La langue allemande est celle de l'état; par quelle raison rendrais-je les lois et traiterais-je les affaires publiques de chaque province dans son idiôme particulier? Je suis empereur d'Allemagne, il s'ensuit que les différens états que je possède ne sont que des provinces qui, réunies en un seul corps, forment cet état dont je suis le chef. Si le royaume de Hongrie était la première et la plus importante de mes possessions, alors sa langue serait celle de l'état; mais il n'en est pas ainsi.

Quoique les ordonnances publiées à cet égard aient assez fait connaître mes inten-

tions, je ne refuserai jamais, même à de simples particuliers, de leur donner des explications et de leur exposer mes principes de près. Vous venez d'en recevoir une preuve, Monsieur le comte.

JOSEPH.

Vienne, janvier 1785.

LETTRE XXIX.

A Tobie-Philippe, *baron de* Gebler, *Vice-Chancelier de Bohême.*

Monsieur le Vice-Chancelier,

Le mode de répartition des impôts dans mes états et l'inégalité des charges qu'il fait peser sur mes sujets sont un objet trop important pour qu'il échappât à mon attention. Je me suis assuré que les bases sur lesquelles repose cette répartition sont arbitraires et destructives de l'industrie du cultivateur; qu'il n'y a ni égalité, ni équité, soit dans les provinces héréditaires entre elles, soit entre de simples propriétaires, et qu'enfin il faut absolument que cela soit changé.

A cet effet, je vous charge d'introduire un nouveau mode dans mes états, d'après lequel le trésor recevant les sommes qui lui sont

nécessaires, sans augmenter les impôts actuels, le cultivateur soit enfin délivré de tout ce qui entrave son industrie.

Les mesures que vous aurez à prendre pour l'exécution de mon plan doivent être l'objet de votre plus grande sollicitude, d'autant plus que vous êtes nommé président de la commission établie à cet effet.

Adieu, Gebler, pressez tout ce qui avance mes projets pour le bonheur des peuples, et justifiez par votre zèle l'estime que je vous ai constamment vouée pour vos services.

JOSEPH.

Vienne, mars 1785.

LETTRE XXX.

A Louis-Stanislas, *comte de Provence* (aujourd'hui S. M. Louis XVIII.)

Monsieur le comte,

Pour me consoler des chagrins auxquels les souverains sont souvent exposés par cela même que le sort les fit rois, je cherche avec empressement, au sein de ma famille, ces plaisirs domestiques que le trône semble vouloir nous enlever.

Mes frères sont si dignes de mon amour, mes sœurs sont si aimables, que depuis que le sort m'arracha les douces jouissances de la paternité, ils me tiennent lieu de tout.

Le grand duc de Florence est un prince doué de vertus patriarchales; père de sa famille comme de son peuple, il est chéri de tout le monde, et la Toscane est, sous son gouvernement paternel, le pays le plus fortuné de l'Italie.

L'archidue Ferdinand, gouverneur-général de Milan, joint aux avantages d'un prince allemand les vertus de feu notre père; il est bon, affable envers le peuple et dévoué à ses amis.

L'électeur, mon frère cadet, est né pour régner; j'ai la plus tendre affection pour ce prince, et le pays que la providence a confié à sa direction serait à plaindre, si le prétendu dictateur de l'Allemagne (1) eût empêché son élection.

Ce ne sont ici que des esquisses imparfaites du tableau de ma famille. Mon cœur, pénétré d'une amitié si vive pour mes frères, sent trop bien qu'il serait très-difficile de tracer leurs portraits avec exactitude. Ne regardez donc ces légères esquisses que comme un témoignage de mon affection pour ces chers parens.

Voici quelques traits des physionomies morales des princesses mes sœurs :

L'aînée, l'archiduchesse Marie-Anne, ressemble en tous points à l'impératrice notre

(1) Frédéric-le-Grand.

mère; elle est pieuse, vertueuse, pleine de bonté. La trempe supérieure de son âme semble la réserver aux plaisirs d'un autre monde. Ma seconde sœur, Christine, mariée au duc de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas, est une femme accomplie. La maternité rendrait son sort digne d'envie.

L'archiduchesse Elizabeth est une femme charmante. La duchesse de Parme et la reine des Deux-Siciles sont deux amazones, pour parler le langage poétique. Elles ont su mériter l'amour et la confiance de leurs peuples, et possèdent les talens nécessaires pour régner sur des hommes et des empires.

Antoinette, reine de France et épouse de Louis XVI, est un don précieux pour ma patrie. La bonté de son cœur et les charmes de son esprit rapprochent deux nations qui se sont haïes et persécutées pendant trois siècles entiers. Elle est chérie du peuple français, adorée de son époux et admirée de toute l'Europe.

Vous pouvez, mon cher ami, regarder ce tableau comme la source de tous mes plaisirs, voyez-y le dédommagement des

chagrins que procure le diadême. Si la morale permettait l'envie, je vous dirais de m'envier le bonheur que je trouve dans ma famille, bonheur que j'estime comme le don le plus précieux de la providence.

JOSEPH.

Vienne, février 1786.

LETTRE XXXI.

A CHARLES, *comte de Palfi, Chancelier du royaume de Hongrie.*

Monsieur le Chancelier ;

Pour se fixer sur la manière de constituer et d'administrer un palatinat, il faut d'abord bien établir ce que c'est, et en quoi consistent les attributs du vice-palatin qui en est le chef.

Il me paraît que le conseil et la chancellerie n'ont pas saisi avec exactitude ces deux questions, et qu'ils ne les ont pas examinées sous leur véritable point de vue. Un palatinat est une petite partie du royaume. Le royaume est divisé en quarante-trois, environ de ces parties. Chacune d'elles reçoit sa direction immédiate de la constitution de ce royaume. Or, une constitution serait monstrueuse (et l'ancienne doit être regardée comme telle), si elle considérait

chaque subdivision comme un état particulier, et si, en cette qualité, elle l'autorisait à n'admettre les réglemens de la législation générale qu'après avoir reçu son approbation particulière, ou au moins subi ses représentations, réclamations, observations, etc. Deux causes ont prolongé la durée de ces abus : d'abord, l'ancienne circonscription du palatinat, née de la guerre et du hasard, et sur la conservation de laquelle on paraissait, sans trop savoir pourquoi, fonder la solidité de la constitution ; et ensuite la tendance des rois eux-mêmes à se procurer, par le moyen de ces nombreuses divisions, l'influence qu'ils savaient obtenir par là, influence dont le résultat nécessaire était toujours un accroissement d'impôts et de pouvoirs.

Tout le monde, mais principalement la chancellerie, comprendra, et je le prouve assez, que des moyens aussi misérables ne peuvent pas être les miens.

La sûreté de mon trône est dans mon énergie, comme le bien public et le bonheur de mon peuple est dans ma justice et ma

loyauté. Je serai glorieux si, comme j'ai le droit de l'espérer, j'atteins ce double but, unique objet de mes pensées et de mes veilles.

JOSEPH.

Vienne, juillet 1786.

LETTRE XXXII.

Au même.

Monsieur le Chancelier,

L'essentiel, dans l'administration judiciaire, tant civile que criminelle, consiste, suivant moi, dans le seul bon choix des juges, pour les premières instances chargées d'instruire les faits et d'en faire ressortir l'évidence ; car le vieux dicton, *Quod si dederis mihi factum, dabo tibi legem*, est fort juste. Par l'organisation de la cour septemvirale et celle du banc du roi on a suffisamment pourvu aux besoins des plaideurs, soit pour l'appel, soit pour la révision, et la première peut sans peine surveiller toute l'administration.

Tout ne dépendra donc plus que des premières instances; la commodité des plaideurs d'une part, et leur sûreté de l'autre, semblent exiger des mesures si différentes,

qu'elles sont presque opposées. C'est ainsi que pour leur commodité on serait tenté d'instituer une cour de première instance dans chaque comté et dans chaque ville royale ; tandis que leur sûreté s'y oppose en réclamant une cour éclairée, nombreuse, composée d'hommes habiles et choisis, comme le sont les cours de district nouvellement formées ; ce qui serait impossible, si on les multipliait trop. Il ne pourrait donc y avoir d'autre proposition que celle qui conférerait à chaque palatinat et à chaque ville libre un tribunal permanent (*judicium continuum*), qui instruirait et jugerait tous les procès civils et criminels, et dont appel se ferait au banc du Roi.

Il se pourrait encore que toute instruction civile ou criminelle cessât, tant dans les comtés qu'auprès des magistrats des villes, et qu'à leur place on créât autant de cours et de districts qu'il y a maintenant de commissaires du Roi, ce qui augmenterait de cinq le nombre des tribunaux déjà existans. Ces dernières statueraient en première instance dans tous les procès, même dans les causes

criminelles. Chacune de ces cours de district serait subdivisée nécessairement en deux sections.

Pour me mettre à même de juger lequel des deux systèmes est préférable, et pour m'assurer si, en adoptant les tribunaux de comté et de ville, on pourrait les composer d'hommes capables, j'attendrai le rapport qui doit m'être fait à ce sujet.

Il ne faut pas que vous oubliiez ici que tous les fonctionnaires sans distinction, ainsi que les commissaires royaux, n'étant exclusivement employés que dans les affaires politiques et administratives, ne doivent avoir aucun rapport avec ce qui concerne les affaires judiciaires; je n'en excepte que le droit de grâce, que le prince a conféré aux commissaires comme à ses délégués. Il ne faut pas aussi perdre de vue que toutes les plaintes et doléances des villes et des particuliers, de quelque nature qu'elles puissent être, ne doivent jamais être portées devant les tribunaux, mais toujours devant l'autorité politique seule, qui les examinera et y fera droit.

Les intentions que je viens de vous communiquer doivent être transmises par la chancellerie, aux dix commissaires, en ce qui concerne la politique et l'administration, afin de recueillir leur opinion.

JOSEPH.

Vienne, juillet 1786.

LETTRE XXXIII.

Au même.

Monsieur le chancelier,

Je continue l'exposé des changemens que je crois nécessaires dans l'administration de mes états, et je traiterai ici des rapports qui doivent exister entre le vice-palatin dans les comtés et le commissaire du Roi.

Les dix commissaires me représentent : ils doivent être pénétrés de mes intentions ; ils sont chargés de les faire comprendre, de les modifier dans certains cas, de veiller à leur exécution. Ils auront donc à tenir une espèce de milieu entre le conseil et les comtés aussi longtemps que des préjugés entraveront la marche de l'administration, et que la routine fera méconnaître l'efficacité des moyens de réforme que je propose. Ils veilleront à ce que le conseil ne soit pas surchargé de demandes ridicules et super-

flues, dont l'examen l'empêcherait de se livrer à des travaux utiles; enfin ils porteront leur attention sur les différentes parties de l'administration, afin que la politique, les finances, les impôts et le commerce ne soient pas entravés dans leur marche. C'est alors que leur emploi deviendra inutile; mais on ne peut guères espérer cela qu'à la prochaine génération.

On compred aisément que ces commissariats ne seront point constitués en bureaux où l'on ne ferait qu'enregistrer et réviser. Toutes les affaires doivent, au contraire, continuer à suivre leur marche habituelle entre les comtés et le conseil, sans aucune interruption et comme s'il n'existait pas des commissaires royaux dans le pays.

C'est à tort que les comtés correspondent directement avec la chancellerie, *et vice versâ*; cela ne devrait être ainsi que dans des cas secrets et pressans, ce qui ne se présente que très-rarement.

Les commissaires du roi sont seuls autorisés à se faire communiquer par les vices-palatins tels procès-verbaux et mémoires

qu'ils jugent mériter leur attention. Il est de leur devoir d'écouter toutes les plaintes contre les fonctionnaires du comté, de les juger, de détromper le plaignant et d'examiner ou faire examiner l'accusé, enfin de supprimer tous les abus.

Ils n'auront aucuns rapports officiels à faire, excepté dans les cas où ils auraient une proposition utile à faire au Conseil, ou bien s'ils jugeaient nécessaire quelque modification, soit dans les ordres donnés, soit dans le personnel même des fonctionnaires. Dans ce dernier cas, ils pourront ne rendre compte de leur conduite qu'après avoir décidé eux-mêmes, par la raison qu'ils ont le droit de nommer, et même de révoquer, s'il y a lieu, tous les fonctionnaires qui leur sont subordonnés, le vice-palatin excepté.

Ils ne correspondront directement avec la chancellerie que dans les seules occasions mentionnées ci-dessus, ou bien lorsqu'ils voudront solliciter et obtenir promptement une ordonnance pour le bien du pays et l'avancement du service. J'en excepte toutefois les cas où il aurait à donner des réponses

ou explications que les chefs du Conseil ou de la chancellerie sont en droit de leur demander. Je dis avec intention *les chefs*, car la correspondance d'office entre le Conseil et les comtés ne doit se faire que par des décrets de la chancellerie, tandis que le chef du conseil et celui de la chancellerie, pour l'avancement du bien et pour l'observation de tous les ordres y relatifs, comme pour l'empêchement du mal, correspondront en privé avec les commissaires, et entreront dans les détails nécessaires pour l'explication avantageuse des ordonnances.

Afin d'établir comment on entend qu'elles soient suivies par tout le monde, les commissaires pourront encore être en correspondance avec les chefs du Conseil, pour leur faire part des plaintes qui leur parviennent, des améliorations qu'ils imaginent eux-mêmes ou qui leur sont suggérées pour leurs districts. Enfin ils doivent travailler ensemble, et être animés du même zèle pour la conservation et le bien de l'état.

JOSEPH.

Vienne, juillet 1786.

LETTRE XXXIV.

Au même.

Monsieur le Chancelier,

Les prérogatives et les franchises de la noblesse ne consistent, dans aucun pays connu, dans l'affranchissement des charges publiques; au contraire, dans quelques-uns, tels que l'Angleterre et la Hollande, leurs impôts sont plus forts que ceux des autres classes. Son unique privilége doit être de s'imposer elle-même pour concourir à supporter les charges dans une proportion relative à ses richesses, de donner l'exemple dans l'imposition volontaire des impôts, lorsque les besoins de l'état l'exigent. Il faut savoir faire la différence entre la liberté individuelle et celle des propriétés, car, à l'égard de ces dernières, le propriétaire n'est pas envisagé comme gentilhomme, mais seu-

lement comme cultivateur ou mineur (1).

Dans les villes, il est propriétaire et consommateur ; sur les routes, voyageur ; et dans tous les cas il doit être l'égal de tous les citoyens ou habitans, en contribuant librement, en proportion de sa fortune, aux charges de l'état.

JOSEPH.

Vienne, juillet 1786.

---

(1) Dans les états héréditaires de la maison d'Autriche la plus grande partie des richesses de la noblesse provient des mines qu'ils font exploiter.

LETTRE XXXV.

Au même.

Monsieur le Chancelier,

Il est aisé et bien commode sans doute de faire prévaloir en tout son autorité et de ne suivre dans toutes choses que la vieille routine des bureaux, sans s'occuper de la manière dont le bien est fait, et sans se donner la peine d'examiner si les ordres donnés sont exécutés. C'est cependant ainsi qu'en agissent les commissaires envers leurs subordonnés les vices-palatins, ceux-ci envers les juges, et ces derniers envers les baillifs. Si l'on n'y prend garde, l'état restera toujours sous le régime des *paperasses*, où il se trouve présentement, où l'on fait des écritures à perte de vue, sans cependant rien avancer pour le bien général. On verra clairement par ceci, si on veut m'entendre, quelle est ma volonté sur tous les objets politiques,

qui doivent être séparés dorénavant, et pour toujours, des affaires judiciaires.

Je pourrais bien, à l'égard de ces dernières, attendre la proposition souvent agitée de la cour septemvirale; mais présumant qu'elle pourrait n'être pas composée dans le sens qui me paraît seul juste et bon, je vais faire connaître, par anticipation, à la chancellerie, quels sont mes sentimens à cet égard, afin qu'elle en délibère.

JOSEPH.

Vienne, juillet 1786.

LETTRE XXXVI.

Au Prince de KAUNITZ.

Mon Prince,

Je me suis arrêté à Lemberg jusqu'au 6, après avoir reçu un courrier de Kion; je me mis ensuite en route par Brody pour Cherson, où j'arrivai le 14. Pendant le trajet j'eus encore une entrevue avec le roi de Pologne, à Korsun, et m'entretins avec lui quelques momens.

Je le quittai avec toutes les démonstrations de l'amitié la plus sincère, et l'assurai que, comme garant du traité de 1775, je maintiendrais la constitution de l'empire dans toute son intégrité.

A Cherson, je fus reçu au nom de l'impératrice, par le fils du fameux Romanzow, et par le comte de Schouwalof; j'y trouvai aussi mon internonce à Constantinople, Baron de Hébert.

J'allai ensuite à la rencontre de l'impératrice jusqu'à Kadine, et je rentrai avec elle et la comtesse Braniky à Cherson. Le comte de Kobenzl, mon ambassadeur à Saint-Pétersbourg, était aussi de la partie.

La suite de l'impératrice de Russie était fort brillante : outre les princes de Potemkin, de Ligne et de Nassau, on y remarquait les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Naples. Le comte de Kobenzl, le baron de Hébert ainsi que l'envoyé de la princesse à Constantinople, M. de Boulgakow, faisaient aussi partie de notre cortége.

Je me propose de parcourir la Crimée. Lorsque j'aurai vu ce qu'il y a de plus curieux, je vous ferai part de mes observations.

En attendant, je vous recommande le bien de mes états, que j'ai confié à votre sagesse, et suis avec des sentimens invariables d'estime et de bienveillance,

Votre affectionné

JOSEPH.

Cherson, mai 1787.

LETTRE XXXVII.

Au même.

Mon Prince,

En quittant Cherson avec l'impératrice, nous traversâmes Bereslaw, et nous allâmes débarquer dans l'île de Taman; de cette île nous nous dirigeâmes sur la Tauride, et de là, vers Perescop, où je parcourus la fameuse ligne que le prince Dolgoroukow emporta d'assaut en 1771.

Deux jours après, je vis Batschkiserai, l'ancienne résidence des Kans, ensuite Inkerman et le port de Sébastopol. On y jouissait d'un coup-d'œil charmant, à cause de la flotte qui s'y trouvait en rade.

Après avoir visité Karasu, Basary, Theodosie, Kamenoy, Most, etc., je pris, le 13, congé de l'impératrice, et partis de Cherson pour Lemberg, d'où j'espère vous rejoindre incessamment à Vienne.

La Tauride, qui pourrait devenir le prétexte d'une guerre sanglante entre la Russie et la Porte, n'a rien de bien intéressant ni de bien remarquable : c'est un pays assez fertile, mais peu habité ; les villes sont médiocres, les hameaux pauvres, et on y rencontre encore des traces du séjour des Tartares.

Les avantages que la Russie obtiendra de l'acquisition de cette province lui seront d'une grande importance. Après la destruction de la marine des Turcs elle pourra faire trembler Constantinople et s'ouvrir le chemin de la Méditerranée : ce qui n'aura pas lieu toutefois sans que mes aigles planent sur les côtes de la Romélie

Adieu Kaunitz.

Votre ami,

JOSEPH.

En juillet 1787.

LETTRE XXXVIII.

A une Dame.

Madame,

Je ne crois pas qu'il soit dans les obligations d'un monarque d'accorder des places à un de ses sujets par la seule raison qu'il est gentilhomme. C'est cependant ce qu'on devrait conclure de la demande que vous m'avez adressée. Feu votre époux a été un général distingué, dites-vous, un gentilhomme de bonne maison; et de cela vous concluez que mes bontés pour votre famille ne peuvent moins faire que d'accorder une compagnie d'infanterie pour votre second fils, arrivé naguères de ses voyages.

Madame, on peut être fils d'un général et n'avoir aucun talent pour commander. On peut être gentilhomme de bonne maison, et ne posséder d'autre mérite que celui que l'on tient du hasard, le titre de gentilhomme.

Je connais votre fils, et je sais ce qui fait

le soldat; cette double connaissance m'a convaincu que votre fils n'a pas le caractère d'un guerrier, et qu'il est trop préoccupé de sa naissance, pour que la patrie puisse espérer qu'il lui rende jamais des services importans.

Ce dont vous êtes à plaindre, madame, c'est que votre fils n'est bon pour devenir ni officier, ni homme d'état, ni prêtre; en un mot, qu'il n'est autre chose qu'un gentilhomme dans toute l'acception de ce mot.

Vous pouvez rendre grâce au sort, qui, en refusant des talens à votre fils, l'a mis toutefois en possession de grandes propriétés, qui peuvent l'en dédommager suffisamment, et qui lui permettent en même temps de se passer de mes faveurs.

J'espère que vous serez assez impartiale pour sentir les raisons qui m'ont porté à répondre à votre demande par un refus; il peut vous contrarier, mais je l'ai regardé comme nécessaire. Adieu, madame.

Votre bien affectionné,

JOSEPH.

Lachsenbourg, 4 août 1787.

LETTRE XXXIX.

A Ferdinand, *comte de Frautmannsdorf, ministre dans les Pays-Bas.*

Mon cher Comte,

Il n'a pu échapper aux observations de tout homme qui se pique de philosophie, qu'il se répand depuis quelque temps en Europe un esprit d'opposition qui doit paraître d'autant plus extraordinaire, que dans le siècle où nous sommes il règne de bons rois.

Quand la philosophie a fondé son empire, se serait-on trompé en croyant qu'elle amènerait plus d'ordre et d'obéissance aux lois de l'état?

Peut-être l'esprit humain s'égarerait-il dans un labyrinthe, s'il voulait rechercher les causes qui ont fait naître cette inquiétude qui agite les peuples. Toutefois il est digne de remarque que la France, en se-

courant les Américains, a fait naître des idées nouvelles qui frappent, étonnent, inquiètent les esprits.

La Hollande a été le premier pays de l'Europe où la soif de régner, de quelques fonctionnaires aristocrates, a fait naître cette fièvre de liberté que la Prusse a enfin chassée de l'héritage des princes d'Orange.

Les habitans des Pays-Bas se révoltèrent aussi ; mes propres sujets s'opposèrent aux mesures que j'avais prises pour le bien de ces provinces, et ce sont les nobles de la nation qui se mirent en tête de cette tourbe d'opposans. La France parut ensuite : lorsqu'elle eut assemblé ses notables, le peuple se crut sous Henri IV, et se promit tout des moyens oratoires de ses représentans. Quelle est donc cette manie qui pousse les hommes à demander impétueusement une liberté qui leur serait pourtant dangereuse, puisque, faute d'en connaître l'usage, ils ne se livreraient qu'à l'abus?

Que tous ceux qui peuvent influer sur l'instruction et sur l'opinion publique, fassent comprendre aux peuples que la plu-

part des révolutions sont l'effet de l'ambition de quelques individus, qui profitent de leur ignorance pour arriver à un but qui leur est tout-à-fait personnel; qu'ils sachent que la réussite même d'une révolte est toujours trop chèrement achetée, puisqu'elle se paye avec du sang.

Les événemens dans les Pays-Bas autrichiens m'ont fait bien du chagrin, et les habitans ne rentreront plus jamais dans l'affection que j'avais autrefois pour eux.

JOSEPH.

Vienne, septembre 1787.

LETTRE XL.

À un de ses Amis.

Mon ami,

De ce qu'il y a eu des Néron et des Denys qui ont brisé les bornes de leur pouvoir; de ce que des tyrans ont abusé de la puissance que le hasard avait placée entre leurs mains, doit-on conclure qu'il est légitime, sous prétexte de garantir les droits de la nation, de mettre obstacle à toutes les mesures d'un gouvernement dont le but constant est la prospérité du peuple ?

Depuis mon avènement au trône, mes efforts constans ont eu pour but de détruire le préjugé défavorable qui s'élève contre les rois et de gagner la confiance de mes peuples. J'ai souvent donné des preuves que le bien-être de mes sujets était ma seule ambition; que pour la satisfaire je ne craignais ni

peines, infatigués, ni tourmens même, et que je réfléchissais murement sur les moyens propres à atteindre mon but; et partout, cependant, je trouve de l'opposition dans mes réformes, même de la part de personnes dont je ne l'aurais jamais soupçonné.

Comme souverain, je ne mérite pas la méfiance de mes peuples, et comme gouverneur d'un grand empire, je dois avoir en vue tout l'ensemble de l'état, l'envisager dans sa généralité; je ne puis toujours avoir égard aux réclamations particulières, qui n'ont une apparence de justesse que lorsqu'on ne considère qu'une partie sans avoir égard au tout.

L'avantage particulier est souvent illusoire; en le sacrifiant à la patrie, j'ai le bonheur de servir l'ensemble. Mais combien de personnes veulent comprendre cela!

Si j'ignorais mes devoirs, si, en prenant la couronne, je n'avais d'avance mesuré l'abîme de chagrins et d'amertume qui en accompagne la puissance, le désir de ne pas exister se présenterait souvent à ma pensée. Mais je connais mon cœur; je suis intimement convaincu de la pureté de mes intentions,

et j'ose espérer que, quand je ne serai plus, la postérité examinera, pesera et appréciera avec plus d'impartialité ce que j'ai fait pour mon peuple.

JOSEPH.

Vienne, octobre 1787.

LETTRE XLI.

A une dame.

Madame,

Vous connaissez mon caractère; vous n'ignorez pas que la société des dames est pour moi une simple récréation et que je n'ai jamais sacrifié mes principes au beau sexe; j'écoute peu les recommandations, et je ne les prends en considération que lorsque le sujet en faveur duquel on me sollicite a un vrai mérite.

Deux de vos fils sont déjà comblés de faveur. L'aîné, qui n'a pas encore vingt ans, est chef d'escadron dans mon armée, et le cadet a obtenu, de l'électeur mon frère, un canonicat à Cologne. Que voulez-vous donc de plus? Ne faudrait-il pas que le premier fût déjà général et que le second eût un évêché?

En France on voit des colonels en lisière, et en Espagne les princes royaux commandent

même à dix-huit ans des armées; aussi le Prince de Stahrenberg les força-t-il tant de fois à la retraite, que durant leur vie entière ces messieurs ne purent plus concevoir une autre manœuvre.

Il faut être sincère à la cour, sévère en campagne, stoïcien sans dureté, magnanime sans faiblesse, et obtenir l'estime de ses ennemis même, par des actions justes, et c'est le but, madame, auquel je veux atteindre.

Joseph.

Vienne, septembre 1787.

LETTRE XLII.

A Van-Swieten.

Monsieur,

Jusqu'à ce jour la religion protestante avait été opprimée dans mes états, et ceux qui la professent étaient regardés comme des étrangers; les droits civiques, le droit de propriété, les dignités et les honneurs, tout enfin leur était interdit.

Mais depuis le commencement de mon règne je me suis proposé d'orner mon diadème de l'amour de tout mon peuple, et de suivre des principes de gouvernement généreux et justes; j'ai publié à cet effet les lois de tolérance, et brisé le joug qui pesait sur les protestans depuis plusieurs siècles.

Le fanatisme ne doit plus être connu dans mes états que par le mépris auquel je le voue; personne ne pourra plus être persécuté pour sa croyance, et chacun sera libre

de ne pas reconnaître la religion de l'état, si sa conviction s'y oppose ou s'il a une idée différente sur son salut.

L'intolérance est donc bannie à jamais de mon empire : heureux qu'elle n'y ait pas pas fait des victimes comme Calas et Sirven, et que mes prédécesseurs n'aient pas souillé leur règne d'un pareil opprobre !

La tolérance est l'effet de la propagation des lumières qui s'étendent maintenant sur toute l'Europe; elle est basée sur la philosophie, et de grands hommes en sont les fondateurs. Elle est un monument parlant des progrès de l'esprit humain, qui, à travers la superstition, s'est frayé cette route hardie que, dix siècles avant nous, les Zoroastre et les Confucius ont suivie. C'est elle, elle seule, que les gouvernans doivent suivre, s'ils sont animés du désir de faire le bonheur des peuples qu'ils gouvernent.

Adieu,

JOSEPH.

Vienne, décembre 1787.

LETTRE XLIII.

A Frédéric Guillaume *II*, *roi de Prusse et Électeur de Brandebourg.*

Monsieur mon frère,

C'est avec le plus grand regret que je me vois forcé de prier Votre Majesté de renoncer à être médiateur dans les différends survenus entre moi et la Porte ottomane.

L'épée est tirée, et certes elle ne rentrera pas dans le fourreau, que je n'aie obtenu pleine satisfaction et que je ne sois rentré en possession de ce qu'on a enlevé à ma maison.

Votre Majesté est monarque, et dans cette qualité elle n'ignore pas les droits de la royauté. Mon entreprise envers les Osmanlis est-elle donc autre chose qu'une tentative légitime pour rentrer en possession de provinces que les temps et des événemens malheureux ont détachées de ma couronne?

Les Turcs, et peut-être ne sont-ils pas les seuls, ont pour maxime de reprendre, dans des temps opportuns, ce qu'ils perdirent dans des instans de malheur; pourquoi n'userais-je pas de représailles?

La maison d'Hohenzollern, pour arriver au point d'élévation où elle se trouve, a-t-elle usé d'autres principes? Albert de Brandebourg consulta-t-il la convenance des états voisins, lorsqu'il arracha le duché de Prusse à l'ordre dont il faisait partie?

Feu votre oncle ne prit-il pas à ma mère la Silésie, dans un moment où, entourée d'ennemis, elle n'eut d'autre soutien que la grandeur de son âme et l'amour de son peuple?

Qu'ont donc fait les cabinets qui prônent tant aujourd'hui leur équilibre européen? quel équivalent ont-ils donné à l'Autriche pour les possessions qu'elle a perdues dans le cours de ce siècle?

Mes prédécesseurs ont été forcés de céder l'Espagne lors de la paix d'Utrecht; les royaumes de Naples et Sicile, par celle de Vienne; quelques années plus tard, Belgrade et la

Silésie ; ensuite Parme, Plaisance et Guastalla, par la paix d'Aix-la-Chapelle, et un peu avant, Tortone et une partie de la Lombardie.

Et durant ce siècle de pertes, l'Autriche a-t-elle fait quelqu'acquisition importante? Il est vrai qu'elle eut sa part de la Pologne ; mais la Prusse en eut meilleure portion que moi. — J'espère que mes motifs pour faire la guerre à la Porte paraîtront concluans à Votre Majesté, qu'elle ne méconnaîtra pas la légitimité de mes prétentions, et qu'elle ne sera pas moins mon ami, quand même je germaniserais quelques centaines de milliers d'Orientaux.

Votre Majesté peut être sûre, au reste, que dans les mêmes circonstances j'admettrai, même contre moi, les principes que je professe aujourd'hui.

Je me recommande à la continuation de votre amitié, et suis avec beaucoup d'estime,

de Votre Majesté, l'ami et bon frère,

JOSEPH.

Vienne, janvier 1788.

LETTRE XLIV.

A François-Charles, *Baron* de Kressel, *Président de commission pour les établissemens religieux.*

Monsieur le Président,

Les soins persévérans que j'ai pris, depuis mon avénement au trône, pour répandre les vrais principes de la foi, rétablir la pureté et la dignité de la religion, et corriger les mœurs, font preuve de mon zèle pour notre culte.

Animé de ces sentimens, j'ai créé en peu d'années plusieurs évêchés et grands chapitres; d'autres ont été dotés; les cures et les *chapellenies* ont été augmentées dans toutes les provinces. J'ai fait construire ou réparer un grand nombre d'églises et de presbytères et j'ai établi partout des séminaires généraux et spéciaux; enfin, pour réformer petit-à-petit les ordres mendians qui, tout en dé-

gradant la religion et en avilissant les membres de l'ordre même, étaient très à charge aux campagnes; je leur ai déjà, dans divers endroits, assigné des revenus suffisans à leurs besoins.

Pour obtenir des résultats aussi importans que salutaires, le meilleur moyen me paraît la suppression de quelques couvens superflus à la religion et onéreux à l'état; je crois aussi nécessaire d'employer les revenus de quelques prébendes à leur destination véritable, en les consacrant à ces dépenses réellement utiles.

Cependant, comme ces fonds ecclésiastiques doivent pourvoir à la subsistance des nombreux individus des deux sexes rentrés dans le monde; que ma sollicitude pour le bien général ne peut souffrir que des particuliers soient lésés en aucune manière pour le bien de l'état; que ces fonds ne suffiront pas encore de longtemps à tous les besoins, et que le trésor public, dans l'état de guerre où nous nous trouvons, ne peut faire aucune avance, je crois pouvoir espérer que le bon et loyal esprit de tout le clergé de

mes états héréditaires allemands lui fera consentir sans répugnance à contribuer à l'exécution de mes projets, en fondant d'une manière solide cette caisse ecclésiastique, par l'abandon temporaire d'une légère partie de ses revenus.

A cet effet, j'impose pour l'année actuelle (1788), à tout le clergé des états héréditaires allemands, une contribution proportionnelle aux besoins de la caisse ecclésiastique.

1°. Cette contribution est basée de manière que tout bénificier qui, d'après le recensement de 1782 (recensement qui servira de base), ne jouit que d'un revenu de 600 florins ou au-dessous, sera exempt de la contribution;

2°. Les membres du clergé, tant régulier que ségulier, qui auront des émolumens plus élevés, seront seuls passibles de cet impôt, qui sera levé proportionnellement à leur revenu fixe, duquel ne pourront être déduites les charges passives des couvens et chapitres;

3°. D'après l'évaluation du total des revenus du clergé, basée sur ses propres aveux,

le montant de la répartition nécessaire pour compléter la somme indispensable pour cette année, sera de 7 florins 30 kreutzers pour 100, ce qui fait 4/12 de kreutzers (1) par florin ; on fera connaître sa cote-part à chaque contribuable, par un extrait annexé à cet effet.

4°. Dans les chapitres et les couvens, il ne sera rien prélevé sur les individus ; mais on imposera la communauté en général, sauf à la laisser elle-même faire la répartition à son gré parmi ses membres.

Je vous charge du soin de faire rentrer ces valeurs subsidiaires pour les fonds ecclésiastiques, par les autorités compétentes, et d'après le plan proposé et par moi accepté.

JOSEPH.

Vienne, février 1788.

---

(1) Ceci paraît être une erreur de calcul ; ce doit être, par florin, 4 1/2 kreutzers. (*Note du traducteur.*)

LETTRE XLV.

Au Feld-Maréchal LASCY.

Monsieur le Feld-Maréchal,

La guerre que je viens d'entreprendre contre la Porte, par suite des traités avec la Russie, fera plaisir à des milliers de mes soldats.

Je suis persuadé que vous ressentirez une joie sincère en recevant l'ordre amical de faire la campagne à mes côtés.

Je vous charge de l'inspection générale de mes troupes et de tout le matériel de l'expédition; vous entrerez en exercice dès que, conjointement avec les Russes, nous nous serons mis en marche pour combattre les Ottomans.

Vous vous êtes toujours distingué par votre patriotisme; mais les services que vous et les généraux Laudon et Haddick avez rendus à ma maison, doivent être regardés

comme étant de pure amitié ; car la longue durée de vos travaux, les lauriers accumulés sur vos têtes, et l'entier accomplissement de tous vos devoirs, m'ôteraient le droit de vous demander de nouveaux services.

Je me persuade cependant que vous ne serez pas insensible aux marques de ma satisfaction, et que vous serez prêt dans toutes les occasions à sacrifier à la patrie votre temps, votre bien, vos connaissances et votre vie même ; et c'est ce qui m'a engagé à vous confier le commandement en chef. Jamais je ne méconnaîtrai vos services, et rien ne sera capable de me faire oublier que vous avez quitté tout ce qui peut rendre heureux, pour vous mettre à la tête des braves Allemands et pour être mon ami.

Votre,

JOSEPH.

Vienne, février 1788.

LETTRE XLVI.

Au Prince DE KAUNITZ.

Mon Kaunitz,

Je suis fâché d'avoir à vous apprendre que la Porte Ottomane a déclaré la guerre à l'impératrice de Russie, mon alliée; qu'elle a déjà commencé les hostilités, et que la médiation que j'avais offerte pour rétablir l'harmonie entre les deux empires, a été sans fruit.

D'après les traités existans entre moi et la Russie, je ne puis abandonner l'Impératrice aux chances d'une guerre et à ses suites désastreuses; je suis forcé d'y prendre part et de déclarer au sultan que je traiterai ses sujets en ennemis aussi long-temps que la Russie et ses alliés n'auront reçu satisfaction de l'outrage fait aux traités et au droit des gens par l'arrestation de M. de Bulgakow.

Je vous charge de faire connaître aux am-

bassadeurs des cours étrangères la résolution et les mesures que je viens de prendre contre la Porte Ottomane, ainsi que de faire expédier par la chancellerie de l'Etat des circulaires à tous mes ambassadeurs, afin de faire notifier dans les formes d'usage, à toutes les cours, que la guerre est déclarée entre l'Autriche et la Turquie.

JOSEPH.

Vienne, 9 février 1788.

LETTRE XLVII.

Au Comte DE MONTMORIN, *Secrétaire-d'État et Ministre des affaires étrangères en France.*

Monsieur,

Le manifeste de la Porte est conçu dans des termes si doucereux, que j'aurais lieu de croire que le divan l'a fait composer dans quelque obscure académie de l'Europe.

Je suis bien éloigné de vouloir l'examiner, il ne pourra trouver quelque crédit qu'auprès de ceux qui n'aiment pas l'Autriche ou qui ignorent l'histoire.

Ces barbares rebuts de l'Orient ont commis envers mes prédécesseurs, durant plus de deux siècles, toutes les perfidies imaginables; ils ont violé les traités autant de fois qu'il a plu à leur brigandage, et ils ont soutenu tous les rebelles qui se sont armés contre leur prince légitime.

Sous Ferdinand I, le comte Gapolya; plus tard, les Bathory's et Bethlen-Gabor; enfin, du temps de Léopold I, les Tockely's

et Ragozy, obtinrent toute sorte de protection du grand-sultan. Les Ottomans violèrent toutes les conventions et maltraitèrent les habitans de la Hongrie de la manière la plus cruelle: chaque fois que l'Autriche se trouva engagée dans quelque guerre, ils envahirent les frontières à main-armée et se conduisirent en cannibales. C'est ce dont ces barbares se sont bien gardés de p rler dans leur manifeste. Ils se vantent de l'amitié qu'ils ont, disent-ils, montrée à l'Autriche, depuis 1740 : et cela ils en imposent d'une manière si effrontée, qu'il serait facile de démontrer que ceux qui ont écrit ce manifeste ignorent jusqu'aux événemens les plus connus de l'histoire du siècle où nous sommes.

Le moment est venu de venger l'humanité outragée par ces barbares, je prends sur moi de dédommager l'Europe des calamités qu'ils ont attirées sur elle, et je puis espérer de parvenir à purger la terre d'une race de barbares qui en a été si long-temps le fléau.

JOSEPH.

Au camp de Semlin, le 6 juillet.

LETTRE XLVIII ET DERNIÈRE.

Au Prince CHARLES DE NASSAU, *général au service de Russie, de France et d'Espagne.*

Mon Prince,

La première campagne contre les Ottomans est terminée ; la bravoure que mes troupes y ont déployée leur a obtenu une gloire que leurs ennemis mêmes ne peuvent leur contester.

Chotzim a été pris par le prince de Saxe-Cobourg ; Dubitza et Nowi, par le plus célèbre maréchal de l'Europe, et Sabatz fut contraint d'ouvrir ses portes au général Lascy.

D'après le plan adopté, mes généraux ont opéré sur les deux extrémités de la ligne, et occupé une grande partie de la Moldavie et de la Bosnie. Je me suis tenu au centre avec le gros de l'armée, en observant Belgrade et le visir.

Les interruptions dans le Bannat de Te-

mesvar furent la suite du mal-entendu de quelques généraux commandant le cordon sur la frontière. Cette fausse manœuvre a permis au visir de se répandre dans les plaines de Lugosch et d'y commettre des brigandages.

Pendant le siége, et après la reddition de Chotzim, mes troupes et celles de mes alliés s'étendirent en Moldavie et occupèrent Jassy. Le prince de Cobourg se porta à Roman et prit poste depuis le Sereth jusqu'à la frontière de la Transylvanie.

La campagne finie, j'établis le cordon d'hiver et retournai à Vienne pour faire les préparatifs d'une seconde expédition. Pendant ces dispositions, Oczakow a été pris à l'assaut. Potemkin couronna d'une manière glorieuse la fin de notre entreprise.

Au printemps de 1789 l'armée allemande commencera ses opérations par l'attaque de Bender et se portera ensuite sur la rive gauche du Danube. Sur la droite, je prendrai Belgrade et je m'étendrai en Servie. La prise de Nissa, de Widdin, de Serajo, et en remontant la Save, de Berbic, Banjaluka et

Castanowicz, est une entreprise qui sera sans doute terminée au mois d'août. Si le visir vient à ma rencontre ou à celle des Russes, jusqu'au Danube, il sera forcé d'accepter la bataille; et lorsqu'il sera battu, je le chasserai jusques sous le canon de Silistria.

En octobre 1789, j'ordonnerai un congrès, après que le peuple d'Osman aura demandé la paix aux *Giaurs*. Les traités de Karlowitz et de Passarowitz serviront de base à mes plénipotentiaires, pour les négociations, par lesquelles je m'approprierai Chotzim et une partie de la Moldavie. La Russie conservera la presqu'île de Crimée; Oczakow sera rasée; le prince Charles de Suède sera duc de Courlande, et le grand-duc de Florence roi des Romains.

C'est alors que l'Europe aura la paix universelle. A cette époque, sans doute le roi de France se sera arrangé avec les notables de la nation, et les autres Messieurs songent trop à leurs propres affaires et pas assez à l'Autriche. JOSEPH.

Vienne, janvier 1789.

DERNIERS MOMENS

DE JOSEPH II.

Vers la fin de l'année 1789, la santé de l'empereur n'offrait, au petit nombre de personnes qui lui étaient attachées, que de funestes pronostics. Les avis étaient partagés sur la nature et l'espèce de sa maladie; mais leur unanimité était pour la mort... Enfin on s'accorda, et il fut généralement connu que c'était une hydropisie de poitrine, mal incurable, douloureux, long, qui venait d'enlever Frédéric-le-Grand à la Prusse, et qui devait aussi faire descendre Joseph à pas lents dans la tombe. En janvier 1790, un mieux apparent vint ranimer l'espoir; mais l'arrêt était porté, il fallait qu'il s'accomplît.

Eh! comment osait-on se flatter?... Comment une maladie qui, jusqu'à présent,

s'est montrée rebelle à tout l'art médical, ne serait-elle pas devenue incurable en Joseph, tandis que son cœur était continuellement oppressé, comprimé par des nouvelles affligeantes? Que l'on conçoive, s'il est possible, ce que ce monarque, qui aimait ses sujets, et dont les vues ne tendaient qu'à leur donner des preuves de cet amour, dut souffrir lorsqu'il dit :

« On a ordonné des prières publiques » pour le rétablissement de ma santé : je » le sais; mais je sais aussi que la plus grande » partie de mes sujets ne n'aime pas. A quoi » donc peuvent servir des prières que le » cœur ne dicte point, et même qu'il dé- » ment? »

Inquiet et tourmenté, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur, ses forces diminuaient chaque jour, le seul courage y suppléait.

Il continuait de travailler et d'étendre ses soins paternels pour ses peuples, avec la constance d'un héros et toute la netteté d'esprit qui semble réservée aux jours de la santé; lorsque vers le milieu de février, sentant approcher le moment de sa dissolution, il voulut

connaître le temps qu'il lui restait à vivre, assurant ses médecins qu'il était préparé à tout ce qui devait arriver. M. de Quazin, élevé depuis peu, par lui, à la dignité de baron, lui avoua franchement qu'on ne connaissait point de médicamens qui pussent lui rendre la santé, et que, selon toutes apparences, il ne lui restait que quelques jours à souffrir.

A cette réponse, il se tourna vers le prince de Kaunitz, à qui il dit: *Vous l'avez entendu, n'est-ce pas?* Ensuite, renvoyant les autres médecins, il ne garda que le même M. de Quazin et son confesseur. Il dit adieu au prince de Kaunitz, à MM. de Laudon, de Lascy, de Haddick, ainsi qu'à d'autres personnes, qu'il traita de la manière la plus affectueuse. Il leur recommanda son armée, ses sujets et son frère l'archiduc Léopold. Il pria le prince de Kaunitz de prendre tous les papiers qu'il trouverait dans son cabinet. On se retira enfin; mais ce fut pour pouvoir plus librement exhaler la douleur dont chacun était pénétré.

Joseph voulut voir encore une fois l'ar-

chiduchesse Elisabeth, pour laquelle il réunissait la tendresse active d'un père et la bienveillance d'un ami. Il l'envoya chercher.

Ce fut une triste entrevue pour le monarque expirant; mais elle devint bien terrible pour la jeune princesse, qui répondait si parfaitement aux sentimens qu'il avait pour elle.

« Au moins, avait-elle dit plusieurs fois » au curé de Laxembourg, qui l'exhortait » à la résignation; au moins, si j'étais as- » surée de le précéder dans le tombeau! » J'avoue que, depuis sa maladie, je de- » mande au ciel de me retirer de ce monde » avant qu'il le quitte. »

Ce fut à l'occasion de cette triste entrevue que l'empereur donna une preuve de la prévoyance qu'inspire l'amitié. Craignant que la pâleur de son visage et sa maigreur excessive ne fissent trop d'impression sur la jeune princesse, il fit tout fermer avant qu'elle entrât, et ne voulut être éclairé que par une seule bougie de nuit, placée dans l'angle le plus éloigné du lit. Précaution délicate, mais inutile, et qui, même,

par son excès, servit à augmenter l'émotion profonde dont elle était agitée.

A peine fut-elle entrée dans cette chambre funèbre, à peine les sons de la voix affaiblie et tremblante de son oncle eurent frappé son oreille, que ses forces l'abandonnèrent; elle tomba sans connaissance, et l'on fut obligé de l'emporter. Mais ce moment de faiblesse étant passé, elle rentra. Le monarque l'exhorta à la patience, à la résignation, la conjura de se ménager et de surmonter un accablement dangereux pour le fruit qu'elle portait dans son sein, gage précieux d'une union fortunée. Lui-même était rempli de cette résignation et de cette fermeté qu'il cherchait à lui inspirer. Il ajouta : *La seule chose qui me rende mon état actuel bien pénible, c'est que vous approchez du terme de votre grossesse.*

Il la bénit et se sépara d'elle..... pour la revoir dans un séjour plus heureux.

C'était par des discours également affectueux qu'il s'efforçait de consoler tous ceux qui l'entouraient. Quant à lui, en se rappelant le but où avaient tendu toutes ses

actions, et se confiant en la justice du juge suprême à qui rien ne peut être caché, il voyait sans frayeur s'entr'ouvrir pour lui les portes de l'Éternité.

Rien de plus touchant et de plus édifiant que le moment où il reçut les derniers secours de la religion. Toute la cour accompagna le viatique jusqu'à la salle qui précédait la chambre où il était. La tristesse et l'abattement régnaient sur tous les visages, et des larmes amères coulaient des yeux mêmes de ces vieux guerriers, ses fidèles compagnons dans les champs de l'honneur.

Ce même jour, 17 février, Joseph écrivit de sa main à ses deux sœurs. Le 18, il écrivit aussi au prince Potemkin, pour lui recommander les intérêts de l'Autriche et l'inviter à traiter de la paix, même en son nom, s'il y avait lieu. Il le priait de dire les choses les plus tendres à l'impératrice, sa souveraine, et de recommander à son amitié son successeur aux états héréditaires.

Il fut toujours impossible à cet esprit actif de se priver de toute occupation. Peu de jours avant sa mort, son médecin l'ayant

trouvé travaillant à l'avancement de plusieurs officiers, qu'il voulait élever à des grades supérieurs, lui représenta qu'il devait ménager davantage ses forces.

« Mon cher Quarin, répondit-il, ne m'a-
» vez-vous pas vous-même annoncé qu'il ne
» me reste que quelques jours à vivre, et
» encore qu'un moment peut terminer ma
» vie? Hé bien, d'un moment aussi dépend
» le bien-être de ces braves militaires, qui
» ont si bien mérité le grade auquel je les
» élève. Mon frère n'a pas eu, ainsi que
» moi, l'occasion d'apprendre à les con-
» naître. »

La veille de sa mort, il donna encore quatre-vingts signatures. A la quatorzième il s'arrêta, et chargea M. le comte de Haddick de faire savoir, de sa part, à tous ceux qui composaient son armée, depuis les chefs jusqu'aux derniers soldats, qu'approchant du terme de sa vie, Sa Majesté se croirait méconnaissante, si elle ne leur témoignait, dans cet instant solennel, la satisfaction qu'elle avait ressentie des preuves multipliées de leur bravoure, de leur ponc-

tualité et de leur affection pour sa personne.

Le même jour, il fit appeler les personnes qui composaient sa maison domestique ; et quoiqu'il se fût souvenu de chacune d'elles dans son testament, il les gratifia l'une après l'autre de cent ducats, en les remerciant de leurs services.

Ce ne fut pas encore assez pour ce monarque infortuné, d'avoir à supporter les douleurs poignantes et graduelles de la mort, il fallut encore qu'il bût toute la coupe amère qui lui avait été réservée ; et si jamais sa constance et sa résignation ont paru dignes d'être admirées, ce fut dans l'occasion suivante.

Pendant toute la nuit du 18 février il avait envoyé, d'heure en heure, savoir des nouvelles de l'archiduchesse Elisabeth, dont on n'avait pu se dispenser de lui annoncer l'accouchement comme très-prochain. Ces nouvelles n'étaient point rassurantes ; mais la nature des circonstances n'admettait que très-peu de dissimulation. Enfin, le 19, à sept heures et demie du matin, il fallut lui

annoncer, avec la naissance d'une princesse, la mort prématurée de la mère, qui venait d'expirer au milieu des plus cruelles souffrances.

N'osant, et ne devant point même lui cacher cet événement, son confesseur se chargea de le lui apprendre. Terrassé par ce dernier coup, Joseph garda le silence et détourna son visage pour dérober, s'il était possible, les larmes, les dernières larmes qu'il devait répandre. Un profond soupir sortit enfin de sa poitrine oppressée. Il éleva vers le ciel ses yeux encore humides, et dit avec ferveur : *Seigneur, ta volonté soit faite!* Lorsque tout-à-fait revenu à lui-même, il aperçut le comte de Rosemberg, il lui fit signe d'approcher. « Hélas ! dit-il avec un » accent si déchirant qu'on ne peut en don- » ner une idée juste, ce que je souffre est » incroyable ! je me croyais préparé à sup- » porter toutes les angoisses qu'il plairait » au ciel de m'envoyer ; mais cet affreux » malheur surpasse tout ce que j'ai jamais » enduré. »

Loin que ce surcroît de douleur achevât,

ainsi qu'on l'avait craint, de rompre le fil de sa vie, il sembla se ranimer. Par son ordre, une estafette fut envoyée au prince de Hohenlohe, afin qu'il se rendît de suite à Bucharest, pour remplir, en cas d'accident, la place du prince de Cobourg, alors malade. Il voulut que l'on doublât la paie du soldat pendant quatorze jours, à compter de celui où il cesserait de vivre. Il ordonna les préparatifs de la pompe funèbre de l'archiduchesse, ainsi que ceux de la sienne; il recommanda expressément qu'on l'enterrât près de sa mère, l'auguste Marie-Thérèse. Dans ses derniers momens, étendant ses soins jusqu'à la conservation d'autrui, il voulut que l'on fît sur-le-champ l'ouverture du caveau où son cercueil devait être déposé, afin, ajouta-t-il, que, lors des funérailles, personne ne fût incommodé de l'air insalubre de ce souterrain, qui ne s'ouvrait que dans ces tristes et importantes occasions. Il remit au chancelier d'État un écrit de sa main, pour tirer de son trésor particulier la somme d'un million de florins, avec ordre de le placer à intérêt au profit de l'Ins-

titut, formé par lui, pour la subsistance des braves militaires qui avaient acquis de l'honneur dans les camps.

La veille de sa mort, il reçut encore ses ministres, et leur dit de nouveau le dernier adieu. « Je meurs, dit-il en s'adressant au » brave général Laudon ; je meurs avec la » certitude consolante que vous serez le » protecteur de mon armée. Donnez-moi » votre main, bientôt je ne jouirai plus du » plaisir de la presser dans la mienne. »

Le cardinal Miggazi reçut de lui des *excuses* du déplaisir qu'il lui avait causé. Cette Eminence répondit : *Je ne puis en ressentir d'autre que celui de la situation où se trouve Votre Majesté.*

Le comte d'Haddick, très-âgé, fut si ému de l'adieu de l'empereur, qu'on le rapporta chez lui sans connaissance. Depuis ce moment il ne quitta point son lit, et mourut peu de jours après son souverain.

Joseph s'étant fait apporter la princesse nouvellement née, la prit dans ses bras défaillans, la baisa, la bénit et dit : « Chère, » chère enfant ! vrai portrait de ton aimable,

» de ta vertueuse mère.... Qu'on l'emporte,
» car ma dernière heure est venue. »

Ensuite il fit appeler son confesseur, qui commença la prière : Dieu, nous te louons... Aussitôt, l'interrompant, il s'écria ; « Seigneur ! toi qui, seul, as connu mon cœur, » c'est toi que je prends à témoin que toutes » mes entreprises n'ont eu pour but que le » bien et l'avantage des sujets dont tu m'a- » vais confié le soin ; que ta volonté soit » faite ! » Il laissa ensuite achever la prière. Le feld-maréchal de Lascy, le prince de Dietricht, le comte de Rosemberg, le baron de Storck et le confesseur, restèrent toute la nuit dans sa chambre. A quatre heures du matin l'empereur s'éveilla ; son sommeil avait été léger et court. Ils entourèrent son lit. « Vous êtes encore ici, leur dit-il ?..... » Après avoir pris un peu de bouillon, que lui présenta le baron de Storck, il demanda son confesseur, qui, s'approchant du lit, lut encore des prières. Parvenu à ces mots : *Nous nous reposons sur la foi, l'espérance et l'amour*, l'empereur répéta le mot *foi* très-haut, celui *d'espérance* plus posément, mais

bien articulé, et celui d'*amour*, avec la plus grande ferveur.

« Arrêtons-nous-là, dit-il ensuite, ce » livre ne me servira plus, je vous en fais » présent; conservez-le pour l'amour de » moi. »

Peu de momens après, on l'entendit encore dire: *Comme homme et comme souverain, je crois avoir rempli mes devoirs.*

Alors, se tournant sur le côté, il respira fortement à plusieurs reprises, et mourut.

ANECDOTES.

En 1773, l'empereur passant par *Medwisch*, en Transylvanie, une femme âgée s'approcha de lui avec l'intention de solliciter un congé pour son fils, qu'elle n'avait pas vu depuis long-temps; elle débuta ainsi:

« Bonjour, Monsieur l'empereur, je souhaite que votre santé soit bonne. Comment se porte Madame votre mère? A-t-elle aussi bien de la santé? »

Joseph répondit à chacune de ces questions, écouta sa requête, lui donna quelques pièces d'or, la renvoya satisfaite, et dit à ceux qui l'accompagnaient :

« Cette bonne femme est la seule qui, » dans mon voyage, m'ait parlé de ma mère. » Elle reverra son fils dans onze jours et » libre de tout engagement militaire. »

Vers le commencement de l'année 1787, on disséqua une femme morte au grand hôpital de Vienne, et l'on trouva quelques-unes des parties internes absolument corrompues. Peu après cette dissection, quelques élèves tombèrent malades et plusieurs moururent; mais ceux que traita le célèbre *Stoll* guérirent. Malgré ce succès, il s'éleva contre lui de violens murmures. Tout Vienne retentit de clameurs; la femme qu'il avait ouverte était *certainement* attaquée de la peste... les élèves l'avaient gagnée.... elle commençait à se répandre.... tout était perdu.

La frayeur, maladie vraiment incurable,

s'empare bientôt des habitans de Vienne. Déjà plusieurs maisons sont marquées ; déjà on pose des cordons afin de circonscrire la contagion. Toute la communication est interdite, tout lien est brisé, même celui de l'humanité. Pour combler l'épouvante, Stoll lui-même tomba malade ; alors plus de bornes aux murmures, point de doute que dans l'effervescence générale, Stoll ne fût devenu la victime de la troupe insensée, ameutée contre lui par ceux qui cherchaient à le perdre, lorsque l'intrépide Joseph mit fin à cette noire méchanceté. Il alla voir ce grand homme, s'approcha du lit, s'assit à son chevet, et causa aussi long-temps avec lui que le pouvait permettre son état de faiblesse. De là, il se transporta dans plusieurs des maisons désignées, et il ne lui en arriva rien. Ce fut ainsi que, par sa magnanime fermeté, il remit la tranquillité dans les esprits; en les désabusant, il couvrit de confusion les méprisables auteurs de ce faux bruit.

En revenant par Berne, Joseph n'oublia pas que cette ville était le séjour de *Haller*, et il visita ce digne et respectable vieillard. Quoiqu'affaibli par l'âge et accablé d'infirmités, Haller ressentit vivement cet excès de condescendance. Elle le ranima; il parla avec tant de clarté, de présence d'esprit, que l'empereur témoigna beaucoup de satisfaction de cet entretien. L'ayant trouvé travaillant et entouré de livres et de papiers, il lui demanda si l'âge ne lui rendait pas l'occupation trop pénible.

« Le travail, répondit Haller, est actuellement pour moi l'unique moyen de parvenir à oublier les souffrances de cette vie. »

L'empereur lui demanda s'il s'occupait encore de poésie?

« Ce sont les péchés de ma jeunesse; il n'appartient qu'à M. de Voltaire de caresser les muses à quatre-vingts ans.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

Notice sur Joseph. . . . . Pag. v
Avant-propos. . . . . xxiij
Lettre Ire. — A Emmerich-Joseph, baron de Breidtbach-Burresheim, électeur de Mayence et archi-chancelier du Saint-Empire romain. 1
Lettre II. — A Charles, prince de Batthyan, grand-maître de la cour de Joseph II. . . 3
Lettre III. — A Marie-Beatrix d'Este, princesse de Modène et épouse de l'archiduc Ferdinand 6
Lettre IV. — A un général des armées de l'Empereur, homme d'honneur, qui s'est rendu digne de la confiance du prince, et qui est bien connu de l'Europe 7
Lettre V. — Au duc de Choiseul, pair de France et secrétaire d'Etat. 9
Lettre VI. — Au comte d'Aranda, chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne, conseiller intime, ministre-président des Deux-Castilles et ambassadeur près la cour de France. 12

Lettre VII. — A Marie-Thérèse, impératrice, reine-mère 15
Lettre VIII. — A Marie-Antoinette, reine de France. 18
Lettre IX. — A Frédéric II, roi de Prusse et électeur de Brandebourg. 20
Lettre X. — A Marie-Thérèse, impératrice, reine-mère 23
Lettre XI. — A Marie-Thérèse, impératrice, reine-mère 26
Lettre XII. — A la même. 29
Lettre XIII. — A la même. 32
Lettre XIV. — A un de ses amis. 34
Lettre XV. — A Etienne-François, duc de Choiseul, chevalier de la Toison-d'Or et des Ordres du roi de France, ministre secrétaire-d'Etat, ancien ambassadeur à la cour de Vienne. 36
Lettre XVI. — A Catherine II Alexiewna, impératrice de Russie 39
Lettre XVII. — A Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche, épouse du duc de Saxe-Teschen et seconde sœur de Joseph II. . . . 41
Lettre XVIII. — Au grand-archevêque de Salzbourg, digne successeur de Saint-Robert le réformateur. 43
Lettre XIX. — Au cardinal Herzan, envoyé impérial et royal à Rome. 46
Lettre XX. — A Van Swieten. 50

Lettre XXI. — A l'épouse du landgrave Charles Égon de Furstenberg, née comtesse de Sternberg en Bohême. 53
Lettre XXII. — A Marie-Anne, archiduchesse d'Autriche et sœur aînée de Joseph II. . . 55
Lettre XXIII. — Au comte de Kollowratz, grand-chancelier en Bohême, et premier chancelier d'Autriche. 57
Lettre XXIV. — A Maximilien, archiduc d'Autriche, grand-maître de l'ordre Teutonique, électeur de Cologne et évêque de Munster (frère cadet de Joseph II.). 60
Lettre XXV. — Aux magistrats de la ville royale de Bude (Ofen) en Hongrie. 62
Lettre XXVI. — Au pape Pie VI. 64
Lettre XXVII. — Au comte de Kollowratz, grand-chancelier de Bohême et premier chancelier d'Autriche. 67
Lettre XXVIII. — A un magnat hongrois. . 69
Lettre XXIX. — A Tobie-Philippe, baron de Gebler, vice-chancelier de Bohême. . . . 72
Lettre XXX. — A Louis-Stanislas, comte de Provence (aujourd'hui S. M. Louis XVIII.) 74
Lettre XXXI. — A Charles, comte de Palfi, chancelier du royaume de Hongrie. . . . 78
Lettre XXXII. — Au même. 81
Lettre XXXIII. — Au même. 85
Lettre XXXIV. — Au même. 89
Lettre XXXV. — Au même. 91

Lettre XXXVI. — Au prince de Kaunitz . . 93
Lettre XXXVII. — Au même. 95
Lettre XXXVIII. — A une dame. 97
Lettre XXXIX. — A Ferdinand, comte de Trautmansdorf, ministre dans les Pays-Bas. 99
Lettre XL. — A un de ses amis. 102
Lettre XLI. — A une dame. 105
Lettre XLII. — A Van Swieten. 107
Lettre XLIII. — A Frédéric Guillaume II, roi de Prusse et électeur de Brandebourg. . . 109
Lettre XLIV. — A François-Charles, baron de Kressel, président de la commission pour les établissemens religieux 112
Lettre XLV. — Au feld-maréchal Lascy. . . 116
Lettre XLVI. — Au prince de Kaunitz. . . 118
Lettre XLVII. — Au comte de Montmorin, secrétaire-d'Etat, ministre des affaires étrangères en France. 120
Lettre XLVIII. — Au prince Charles de Nassau, général au service de Russie, de France et d'Espagne. 122
Derniers momens de Joseph II. 125
Anecdotes 137

Fin de la Table.

1200/50